UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

Nouveau !

Comporte une bibliographie pour préparer les cours avant le début de chaque semestre

U. F. R. : Arts et Sciences Humaines

Livret Etudiant

HISTOIRE-ARCHEOLOGIE

Licence

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention **Histoire et Archéologie**

Année universitaire 2008- 2009

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION DE L'UFR DANS L'UNIVERSITÉ ..... p. 3
Les études et la scolarité ..... p. 3
Le C2i ..... p. 7
Le calendrier universitaire ..... p. 10

II - PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT ..... p. 11

III - PRÉSENTATION DE LA LICENCE HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE ..... p. 16

A – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS
Première année ..... p. 18
Deuxième année ..... p. 22
Troisième année – Licence mention histoire ..... p. 25
Troisième année – Licence mention archéologie ..... p. 31

B – MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ..... p. 33

IV – CURSUS INTÉGRÉ FRANCO-ALLEMAND ..... p. 41

DIVERS : SOCRATES ..... p. 47

V – INFORMATIONS ET ADRESSES UTILES ..... p. 48

I. Les études à l'Université François Rabelais

ARTS ET SCIENCES HUMAINES
ADRESSE : 3 rue des Tanneurs BP 4103 Tours CEDEX 1

Directeur : M Bernard BURON

Responsable administratif: M. Benoît WOLF

Bureau : 206 Téléphone : 02 47 36 65 31 courriel : secrtash@univ-tours.fr

Responsable de la scolarité : Mme Joëlle DENIS
Bureau : 115 Téléphone : 02 47 36 65 34 courriel : scolash@univ-tours.fr

Quelques chiffres
A l'université : 23 000 étudiants inscrits en 2007-2008 dont 4246 à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 156 enseignants chercheurs, 43 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Organisation administrative et pédagogique…

l'U.F.R. est :

- administrée par un conseil élu composé de 40 membres

- dirigée par un directeur assisté de deux assesseurs et d'une correspondante pédagogique

- composée de 8 départements :

Département	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie	Bureau 231, 2ème étageTanneurs	martine.robin@univ-tours.fr
Histoire de l'art	Bureau 316, 3ème étage Tanneurs	histoiredesarts@univ-tours.fr
Musique et musicologie	3, rue François-Clouet	nicole.isoard@univ-tours.fr
Philosophie	3, rue François-Clouet	philo@univ-tours.fr
Psychologie	Bureau 114 1er étage Tanneurs	licence.psycho@univ-tours.fr
Sociologie	Bureau 217 2ème étage Tanneurs	mylene.buteau@univ-tours.fr
Sciences de l'éducation	Bureau 114 1er étage Tanneurs	sylvie.triolet@univ-tours.fr
CFMI **(Centre de Formation des Musiciens Intervenants)**	La Charmoise Fondettes	cfmi@univ-tours.fr

Les études et la scolarité

Quelques principes liés au LMD

Les grades universitaires : trois niveaux de diplômes constituent dorénavant l'architecture des formations. Les études universitaires débouchent sur l'obtention de trois grades universitaires qui sont la licence (L), le master (M), le doctorat (D).

Une organisation des études en semestre : sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le semestre. A la fin de chaque semestre, une session de validation est organisée. Les étudiants qui n'ont pas pu valider leur semestre, peuvent se présenter à la seconde session.

L'enseignement est organisé en unités d'enseignements (UE) qui regroupent les différentes matières enseignées ou encore des éléments pédagogiques (EP) qui se compensent entre eux.

La validation des enseignements se fait par l'obtention et la capitalisation de crédits européens (CE). Ce système s'applique à l'ensemble du travail de l'étudiant : cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, stages, mémoires.

Les formations donnent lieu à l'élaboration d'un parcours individualisé qui repose sur les choix d'enseignements parmi l'offre de formation. Le parcours de formation fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique qui s'assure de sa cohérence.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

Les informations administratives et les formalités à remplir

L'UFR Arts et Sciences Humaines comporte un service de scolarité. Il est situé bureau 117. Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres…

Horaires d'ouvertures : ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

fermeture au public le lundi matin et le vendredi après-midi

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr.

▪ La carte ATOUT'CENTRE : une petite carte pour de grands services !

Découvrez la carte ATOUT'CENTRE lors de votre entrée à l'Université de Tours. Cette carte deviendra rapidement un outil indispensable pour votre quotidien dans le monde universitaire (examens, bibliothèques, restauration,…).

De format carte bancaire et alliant différentes technologies, elle sera votre titre d'identification visuel (*photo intégrée*) et électronique (*salles sécurisées, émargement,…*) au sein de l'Université.

Au-delà de cette simple identification, la carte ATOUT'CENTRE inclus de nombreux services dont un porte-monnaie électronique MONEO.

Grâce à ce porte-monnaie, vous pouvez payer vos repas dans les restaurants universitaires mais aussi régler vos achats chez tous les commerçants affiliés Monéo, partout en FRANCE.

En raison de sa technologie avancée, cette carte nécessite une protection particulière. **Pour pouvoir l'utiliser sans problème, conservez-la dans l'étui qui vous sera remis par l'Administration !**

ATTENTION : Si vous perdez votre carte étudiant, une autre carte vous sera remise, moyennant le versement de la somme de 15€.

Les outils numériques

▪ **L'Environnement Numérique de travail (ENT)**

Vous souhaitez accéder à distance aux informations de votre établissement (nouveautés, offre de formation, emploi du temps, cours en ligne,…) ? Vous souhaitez communiquer rapidement avec les différents acteurs du monde universitaire (étudiants, enseignants, services administratifs,…) ? ***Connectez-vous à votre Environnement Numérique de Travail !***

L'ENT est un espace web de travail, d'échanges, de communication et de documentation.

Grâce à un identifiant sécurisé et une connexion internet, il permet aux personnels et aux étudiants des établissements du PUCVL (Université d'Orléans et de Tours) d'accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de leur établissement (messagerie, emploi du temps, cours en ligne, …).

Il permet ainsi à tous de partager des outils numériques (annuaire, plate-forme pédagogique) mais aussi de consulter des données personnelles (dossier administratif/pédagogique).

L'ENT se présente sous la forme d'un site web (http://ent.univ-tours.fr) sur lequel il faut s'identifier pour se connecter aux données sécurisées.

Il propose par l'intermédiaire de différents onglets d'accéder aux services numériques de l'établissement :

- Accueil (*actualité et présentation de l'ENT*)
- Messagerie (*courrier électronique, carnet d'adresses, annuaire, liste de diffusion*)
- Scolarité (*formations, dossier étudiant*)
- Etudes (*emploi du temps, cours en ligne*)
- Bibliothèque (*documentation électronique*)

▪ **Grâce au WIFI : surfez en liberté**

Vous pouvez accéder à l'INTERNET à partir de l'ensemble des sites de l'Université.

Il vous suffit de lancer votre navigateur INTERNET à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse mail, mot de passe).

▪ **ORDI-CENTRE : restez branchés !**

Des salles informatiques sont à votre disposition en libre service sur l'ensemble des sites universitaires.

Grâce à ce dispositif initié par la Région Centre, les sites mettent à disposition des étudiants des salles équipées en ordinateurs fixes qui disposent des principaux logiciels (bureautique, accès Internet,…).

Ces salles sont situées au 1er et au 3ème étage de site Tanneurs. L'étudiant s'identifie avec son numéro d'étudiant, suivi (sans espace) de la lettre t en minuscule et avec le mot de passe fourni au moment de l'inscription.
Elles sont ouvertes de 8 heures à 20 heures.
Elles sont destinées au travail de recherche des étudiants et leur sont réservées. Aussi, pour y accéder les étudiants doivent obligatoirement être en possession de leur carte d'étudiant. Par ailleurs, les utilisateurs doivent respecter la charte informatique de l'Université qu'ils ont signée lors de leur inscription administrative.

- **SOS Informatique**

Des moniteurs informatiques assurent des permanences pour vous procurer une assistance de premier niveau ainsi qu'un accompagnateur pédagogique de base dans les salles informatiques.
Ils sont chargés de vous aider à utiliser les ordinateurs fixes mis à disposition dans les salles libre service et à configurer vos ordinateurs personnels. Ils vous accompagnent dans votre prise en main du bouquet de services numériques ouvert sur votre portail ENT.
Soumettez leur toute question à moniteurs@listes.univ-tours.fr

- **La Bibliothèque**

Dans la rubrique « Bibliothèque » de l'ENT, vous trouvez des informations pratiques pour mieux connaître et utiliser la bibliothèque et ses services.

Cette rubrique vous permet de gérer votre dossier lecteur et d'accéder en ligne à la documentation dont vous avez besoin.

La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

⇨ Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.

⇨ Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB

⇨ Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques.

▪ La visite médicale : une clé de la réussite !

Le Service Universitaire de Médecine et de la Promotion de la Santé (SUMPPS) vous convoquera par courriel, en cours d'année, à un examen médical gratuit et OBLIGATOIRE.

Lors de ce rendez vous, vous pourrez :

- ✓ faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière, un médecin et une assistante sociale si besoin,
- ✓ mettre à jour vos vaccinations,
- ✓ envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Secret médical et confidentialité assurés. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

Service Universitaire de Médecine et de Promotion de la Santé
2 rue de Hallebardier - 37000 Tours - ☎ 02 47 36 77 00

- **Le C2I**

Le C2i® niveau 1 - Certificat Informatique Internet ® - atteste des compétences des étudiants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'Internet. Il s'articule autour de neuf domaines de compétences identifiés dans un référentiel national, d'exigence applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue, et permettant de sanctionner la maîtrise des compétences indispensables à l'insertion dans le monde professionnelle et à la poursuite d'études supérieures.

Le C2i®, qui atteste de l'indispensable maîtrise des outils informatiques et réseaux, est très fortement préconisé :

- pour entrer à l'IUFM
- pour la poursuite d'études dans certains Master

Il est reconnu par le milieu professionnel et peut être nécessaire pour accéder à des concours administratifs

Le public concerné

L'accès à la certification C2i niveau 1 est ouvert aux étudiants de Licence 2ème et 3ème année.

La certification

Deux sessions de certification sont organisées par année universitaire. Si vous êtes ajourné, il est possible de vous représenter à la session suivante de certification.

L'épreuve de certification est composée de deux parties :

✓ la partie théorique (comptant pour 1/3) : QCM électronique (à points négatifs) portant sur tout le référentiel C2i® ;

✓ la partie pratique (comptant pour 2/3) : il s'agit d'un QCM permettant d'évaluer les compétences pratiques des candidats – chaque question permet d'évaluer la bonne réalisation de travaux à effectuer sur, par exemple, des documents joints.

Dates de certification 2008-2009

Certification Semestre 1 : le jeudi 15 janvier et le samedi 17 janvier 2009
Certification Semestre 2 : le jeudi 14 mai et le samedi 16 mai 2009

La procédure d'inscription

Vous devrez vous inscrire administrativement au C2I via l'ENT. A la suite de cette inscription, vous recevrez par mail un login et un mot de passe nécessaires à votre connexion sur la plate-forme du test de positionnement. Ce test vous permettra d'évaluer votre niveau de connaissance par rapport à celui attendu pour la certification. A l'issue de ce test, vous aurez la possibilité de vous auto-former dans les salles en libre-service sur la plate-forme C2I.

En fin de semestre, vous devrez décider si vous souhaitez ou non vous inscrire à la certification pour le semestre en cours. Si oui, vous devrez vous inscrire pédagogiquement à l'examen via l'ENT. Vous recevrez alors par mail une convocation à l'examen de certification.

Les dates d'inscription administrative au C2I et à la certification seront affichées sur le site Internet de l'Université www.univ-tours.fr et auprès des services de scolarité.

L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est absolument obligatoire. Elle s'effectue en tout début d'année universitaire (par internet ou auprès des secrétariats pédagogiques).

Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1er octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

Les Unités d'Enseignement Libre

Dans le cadre du LMD, vous devrez suivre des semestres 2 à 6 de la licence un enseignement OBLIGATOIRE intitulé Unité d'Enseignement Libre **(3 crédits). Ces UE libres appartiennent à l'offre de formation comme tous les éléments pédagogiques proposés par votre filière. Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen entraine un ajournement aux examens.**

Vous devrez choisir vos UEL parmi la liste proposée par l'Université, et consultable via l'Environnement Numérique de Travail.

L'inscription pédagogique aux UEL s'effectue également via l'ENT.

Attention, la capacité d'accueil de certaines UEL étant limitée (notamment en langues pour non spécialistes ou encore en sport), ne tardez pas à vous inscrire !

L'inscription pédagogique à l'UEL du 1er semestre est ouverte à partir du 25 août, jusqu'au 12 septembre. **Pour le second semestre, les dates vous seront adressées par courriel.**

Les étudiants inscrits en double cursus peuvent au choix :

- s'inscrire à une UE libre différente pour chacun des deux cursus,

Ou

- s'inscrire à une UE libre correspondant à l'année d'études la plus élevée **de leur deux cursus en faisant reporter deux fois la note obtenue.**

Le régime spécial d'études

Il autorise les étudiants bénéficiaires à ne préparer que la moitié du programme prévu pour une année normale.

En conséquence, six inscriptions peuvent leur être accordées pour la préparation de la Licence 1ère et 2ème années au lieu de trois.

Quels peuvent être les bénéficiaires ?

Les étudiants salariés non boursiers

Pour bénéficier du *Régime spécial d'Etudes*, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle, doit :

- soit justifier d'un minimum de 480 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire (1er Octobre au 30 septembre de l'année d'inscription);
- soit remplir, pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures.

La justification de cette activité professionnelle doit être présentée au service de scolarité de la composante concernée, avant le 15 décembre, sous la forme d'un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant l'année universitaire.

En cas de motifs graves (ex. chômage des parents, décès) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le *régime spécial d'études*

pourra être accordé, après le 15 décembre, à titre tout à fait exceptionnel, par le Président de l'Université, après avis de la commission pédagogique de la filière et du directeur de la composante concernée.

Les étudiants inscrits en double cursus

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

Les étudiants handicapés

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE. En outre, l'étudiant handicapé peut également bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire.

Les étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical…).

Les étudiants élus

L'étudiant doit être élu dans l'un des Conseils suivants : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration de l'Université ou Conseil d'Administration du CROUS.

Les étudiants chargés de famille (enfant jusqu'à 18 ans)

L'étudiant doit fournir une copie de son livret de famille.

Le contrôle des connaissances

Le régime spécial d'études permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf en Médecine, Pharmacie et I.U.T.

Toutefois, pour ces trois filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu handicapé ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le Service de Médecine Préventive Universitaire ou le SUAPS et le responsable de la filière.

Quand et auprès de qui faire la demande ?

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande pour chaque semestre et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au Service Scolarité de sa composante, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription et en tout état de cause **AVANT LE 10 OCTOBRE 2008** pour le 1er semestre et au maximum 1 semaine après la reprise des cours au second semestre.

L'étudiant peut donc choisir entre les deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement examen terminal,
- soit examen terminal et contrôle continu, comme les étudiants inscrits normalement.

Le choix est applicable à tout ou parties des Unités d'Enseignement, après avis de la Commission Pédagogique, selon les modalités définies par chaque département ou filière dans le contrôle des connaissances et approuvées par les instances de l'Université.

Le calendrier universitaire

- ***du 8 au 15 septembre semaine de rentrée active***

Premier semestre

- ***Du 15 septembre au 25 octobre : cours (6 semaines)***
- ***Du 27 octobre au 1er novembre : pause pédagogique***
- ***Du 03 novembre au 13 décembre : cours (6 semaines)***
- ***Du 15 au 20 décembre : examens 1er semestre***
- ***Du 21 décembre 2008 au 04 janvier 2009 : vacances de Noël***
- ***Du 5 au 10 janvier : examens 1er semestre***
- ***Du 12 au 17 janvier : pause pédagogique***

DEUXIEME SEMESTRE

- ***Du 12 janvier au 21 février : cours (6 semaines)***
- ***Du 21 février au 1er mars : Vacances d'Hiver***
- ***Délibérations des semestres 1,3 et 5 de L du 23 février au 27 février 2009.***
- ***Du 2 mars au 17 avril : cours (7 semaines)***
- ***Du 18 avril au 26 avril : Vacances de printemps***
- ***2 mai : fin des enseignements***
- ***27 juin : fin des délibérations pour les deux sessions***

A tout moment vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT

IMPORTANT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, *qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre,* est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;
2° Le blâme ;
3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur."

II – LES ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Le département d'histoire est une des composantes de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Arts et Sciences Humaines, qui fait partie de l'Université François Rabelais.

En 2007-2008, le département a accueilli près de 750 étudiants en Licence, auxquels s'ajoutent les étudiants inscrits en master (130) et en doctorat (50) ainsi que ceux en préparation des concours du CAPES et de l'agrégation (100 environ).

L'enseignement est assuré par une quarantaine d'enseignants-chercheurs titulaires et des chargés de cours.

ORGANISATION DES ÉTUDES D'HISTOIRE

Suite à la réforme en cours du LMD, le *cursus* universitaire est désormais organisé en trois cycles, LMD signifiant L(icence)-M(aster)-D(octorat).

- le premier cycle, réparti en 6 semestres, permet l'obtention de la **Licence**. Le Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) sera délivré sur demande de l'étudiant, à l'issue de la deuxième année et à condition d'avoir obtenu les quatre premiers semestres du L.
- le deuxième cycle est réparti sur deux années semestrialisées de **Master** : M1 et M2. Le Master remplace la maîtrise (bac+4) et le DEA (bac +5). Il est encore possible pour les étudiants de demander une équivalence de maîtrise à la fin d'un M1.
- le troisième cycle : il s'agit du **Doctorat** (Bac+8), accessible aux étudiants titulaires du 2e cycle, après accord d'un professeur, directeur de recherche. Le Doctorat dure 3 ans.

À l'issue de la Licence (s'ils veulent préparer le CAPES et le CAPLP2) et du M1 (pour l'agrégation) les étudiants peuvent préparer au département les concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire :

- agrégation d'histoire
- CAPES d'histoire-géographie
- CAPES de documentation
- CAPLP2

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les cours et TD se déroulent sur plusieurs « sites » (cf. plan). Les cours et TD d'histoire ont lieu en majorité « site Tanneurs » ; les cours et TD de géographie sont donnés « site Portalis ».

Secrétariat d'histoire et archéologie : **Mmes M. ROBIN, S. BENIZA ; P. PAYET (MASTERS)**
bureau 231 (2e étage) - tél. : 02 47 36 65 40 ; 02 47 36 67 67 ; 02 47 36 64 21
- fax : 02 47 36 67 32

Directeur du département d'histoire : **M. M. DE FERRIERE (bureau 232)**
Directeur d'Études Niveau L : **Mme N. BOULOUX (bureau 235) ; M. P. CHAREILLE (bureau 233)**

Responsable des échanges Erasmus et Socrates : **M. BRIOIST** (**bureau 236)** - tél : 02 47 36 66 29

Département de géographie : « site Portalis ».
Responsable de la mention géographie : **Mme Florin**
Secrétariat : **Mme Magne**
50 avenue Portalis
tél. : 02 47 36 11 57

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES

- Bibliothèque universitaire, section Lettres site Tanneurs

Ouverture *du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30*
le samedi de 8h30 à 12h30 (mi-octobre-mi mai)
Pendant les vacances de printemps et d'été
du lundi au vendredi de 9h à 17h

La section Lettres–Sciences Humaines possède plus de 260 000 ouvrages (80 000 en histoire, archéologie et histoire de l'art), dont 100 000 en accès libre, 720 titres de périodiques vivants (titres français et étrangers). Elle donne accès à des ressources électroniques : bases de données et périodiques en ligne. En outre, la bibliothèque participe au réseau de Prêt entre bibliothèques, qui permet d'obtenir tout document ne figurant pas dans les collections.

La salle Sciences Humaines, à l'étage d'accueil de la BU, a une capacité de 150 places environ ; elle offre un libre accès aux manuels et ouvrages préconisés par les enseignants. Des photocopieuses sont disponibles devant chacune des salles de lecture. En sous-sol, la salle des Périodiques permet d'accéder en libre accès aux trois dernières années de tous les périodiques, voire à la totalité de la série pour les plus importants. La recherche des documents en magasin se fait grâce au catalogue informatisé.

Le personnel assure auprès des étudiants inscrits à la bibliothèque des formations à l'utilisation du catalogue, d'internet et des bases de données consultables depuis la bibliothèque. Cette aide peut être individuelle ; elle est également apportée dans le cadre des TD de méthodologie de première année. Des renseignements complémentaires peuvent être recherchés sur le site internet de la BU (qui permet également de commander des ouvrages) et dans le fascicule à destination des L d'Histoire et Archéologie.

Aide à la recherche documentaire : Patricia Courtin, 2e étage de la BU, bureau 205.
Contacts : 02 47 36 64 94 ; courtin@univ-tours.fr.

- Bibliothèque d'histoire de l'art, histoire et archéologie site Tanneurs, 4e étage BU

Ouverture *du lundi au vendredi de 10h à 17h30*

Bibliothèque de section, elle propose en libre accès des ouvrages généraux et spécialisés sur ces trois domaines, soit plus de 49 000 ouvrages et 400 titres de périodiques (dont 72 vivants). La présence simultanée de certains ouvrages à la BU et à la BS multiplie les possibilités d'emprunts. La BS offre une salle de travail de 90 places, une photocopieuse, deux postes informatiques avec scanners et appareils photos numériques à disposition des étudiants. Comme la BU, la BS donne accès aux ressources électroniques (bases de données, périodiques en ligne). Le personnel de la bibliothèque fournit une aide bibliographique et technique (formation à l'utilisation des catalogues, d'internet, des bases de données et à la numérisation).

La BS offre des modalités de prêt adaptées (prêts « soirée », « week-end », « vacances »), réservées aux étudiants d'histoire et histoire de l'art.

Responsable : Dominique Dubois
Contacts : 02 47 36 65 38 ; dominique.dubois@univ-tours.fr ; pascal.pinoteau@univ-tours.fr

- Bibliothèque du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (CESR)

59, rue Néricault Destouches – Tours

Ouverture *du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15*

Réservée prioritairement aux étudiants de Master, la Bibliothèque du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance est spécialisée dans tous les domaines du savoir de la Renaissance européenne et des « Nouveaux mondes » (milieu XIVe siècle – début XVIIe siècle) ; elle possède près de 52 300 volumes, dont 110 périodiques. La consultation des ouvrages sur place est permise aux étudiants de L.

Contact : claire.blin-david@univ-tours.fr

LISTE DES ENSEIGNANTS TITULAIRES

- Archéologie

Stephan Fichtl : Protohistoire récente (IIIe s. av. J.-C. - Ier s. apr. J.-C. : occupation du territoire, agglomérations gauloises, *oppida* celtiques, romanisation)
Adresse e-mail : fichtl@univ-tours.fr

Marie-Pierre Horard-Herbin : Protohistoire récente et archéozoologie
Adresse e-mail : horard@univ-tours.fr

Anne Nissen Jaubert: archéologie du Moyen Âge (Europe du Nord-Ouest)
Adresse e-mail : anne.nissenjaubert@univ-tours.fr

Jean-Baptiste Rigot : géographie / géoarchéologie
Adresse e-mail : jb.rigot@univ-tours.fr

Thomas Lepaon (Moniteur) : Archéologie
Adresse e-mail : thomas.lepaon@hotmail.fr

- Histoire ancienne

Thibaut Boulay : histoire grecque, époque hellénistique (Asie Mineure, histoire militaire)
Adresse e-mail : thibaut.boulay@univ-tours.fr

Julie Chauvet (ATER) : Histoire ancienne
Adresse e-mail : julie.chauvet@univ-tours.fr

Sandrine Crouzet : République romaine ; monde punique ; contacts et constructions identitaires en Méditerranée occidentale (époque hellénistique) ; Afrique romaine du Haut-Empire
Adresse e-mail : sandrine.crouzet@univ-tours.fr

Catherine Grandjean : histoire grecque, histoire sociale, numismatique
Adresse e-mail : catherine.grandjean@univ-tous.fr

Anna Heller : histoire grecque, époques hellénistique et romaine (évolution du modèle de la cité, contacts entre Rome et le monde grec).
Adresse e-mail : annaheller@club-internet.fr

Christophe Hugoniot : Afrique romaine, spectacles, vie municipale, histoire des élites
Adresse e-mail : hugoniot@univ-tours.fr

Brigitte Lion : Proche-Orient ancien
Adresse e-mail : brigitte.lion@univ-tours.fr

- Histoire médiévale

Didier Boisseuil : histoire de l'Italie et de la Toscane, des ressources naturelles et de l'alimentation
Adresse e-mail : didier.boisseuil@univ-tours.fr

Nathalie Bouloux : histoire des représentations de l'espace
Adresse e-mail : bouloux@univ-tours.fr

Christine Bousquet-Labouérie : histoire culturelle, iconographie médiévale
Adresse e-mail : christine.bousquet@univ-tours.fr

Bruno Judic : haut moyen âge, histoire des textes,histoire religieuse (christianisme), anthropologie historique et histoire de l'océan Indien
Adresse e-mail : judic@univ-tours.fr

Samuel Leturcq : Xe-XVe siècles, Histoire économique et sociale (Touraine, communautés paysannes, territoire, paroisse, viticulture)
Adresse e-mail : samuel.leturcq@univ-tours.fr

François-Olivier Touati : culture, religion et assistance au Moyen-Âge ; histoire de la médecine ; Orient latin et échanges entre Orient et Occident
Adresse e-mail : françois.touati@univ-tours.fr

- Histoire moderne

Florence Alazard : histoire de la Renaissance
Adresse e-mail : florence.alazard@univ-tours.fr

Pascal Brioist : Histoire de la Renaissance européenne, histoire des sciences et des techniques à l'époque moderne (spécialement les relations entre les techniques militaires et les mathématiques), histoire de l'Angleterre XVI^{e}-XVII^{e} siècles, histoire des réseaux intellectuels dans l'Europe Moderne, histoire maritime.

Adresse e-mail : pascal.brioist@univ-tours.frr

Aurélie Chatenet-Calyste (ATER) : Histoire moderne

Adresse e-mail : aurelie.chatenet@neuf.fr

Bernard Heyberger : catholicisme ; missions chrétiennes ; relations Europe / Monde musulman ; Empire ottoman ; chrétiens arabes

Adresse e-mail : bernard.heyberger@univ-tours.fr

Ulrike Krampl : Histoire moderne, XVIIe-XVIIIe siècles, histoire sociale et anthropologique, histoire des femmes, croyances, ville

Adresse e-mail : ulrike.krampl@univ-tours.fr

Marjorie Meiss (ATER) : Histoire moderne

Adresse e-mail : marjorie.meiss@free.fr

Aurélien Ruellet (AMN) Histoire moderne :

Adresse e-mail : aruellet@ens-lsh.fr

Benoist Pierre : histoire religieuse et politique aux XVI^{e}-XVII^{e} siècles (France, Italie)

Adresse e-mail : benoist.pierre@univ-tours.fr

Michel Vergé-Franceschi : histoire moderne

Adresse e-mail : mvf.tours@wanadoo.fr

- **Histoire contemporaine** :

Robert Beck : XIXe siècle. Histoire des loisirs (promenade et promeneurs, loisirs populaires du XIX^{e} siècle), régulation sociale, rythmes du temps des sociétés urbaines. Travail sur le journal intime de F.C. Krieger, 1821 - 1872.

Adresse e-mail : robert.beck@univ-tours.fr

Philippe Chassaigne : histoire contemporaine

Adresse e-mail : philippe.chassaigne@univ-tours.fr

François Chaubet : histoire contemporaine

Adresse e-mail : *s'adresser au secrétariat*

Marc de Ferrière : histoire économique et sociale, XIX^{e} et XX^{e} siècles ; histoire de l'alimentation

Adresse e-mail : marc.deferriere@univ-tours.fr

Sabine Effosse : histoire économique seconde moitié du XX^{e} siècle (thèmes de recherche: politique du crédit, financement du logement, histoire urbaine)

Adresse e-mail : sabine.effosse@univ-tours.fr

Jean-Marc Largeaud : histoire culturelle / histoire militaire XIXe siècle (France)

Adresse e-mail : jean-marc.largeaud@univ-tours.fr

Jean-Marie Moine : histoire de l'entreprise et de l'industrie (histoire économique, technique, sociale et culturelle de la sidérurgie) ; patrimoine industriel, compagnonnage, chanson politique et sociale

Adresse e-mail : jean-marie.moine@univ-tours.fr

Jean-Pierre Williot : histoire urbaine (politiques publiques, réseaux d'infrastructures, culture matérielle des consommateurs) ; histoire de l'alimentation (histoire des innovations alimentaires).

Adresse e-mail : jean-pierre.williot@univ-tours.fr

- **Statistiques**

Pascal Chareille : statistiques ; histoire médiévale

Adresse e-mail : chareille@univ-tours.fr

- **Français**

Enza Palamara : arts et littérature

Adresse e-mail : enza.palamara@univ-tours.fr

- **Allemand** (bureau 233)

Solange Tourraton : langue et culture de l'espace germanique

Adresse e-mail : solange.tourraton@univ-tours.fr

RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET PÉDAGOGIQUES

- Direction du département : M. de Ferrière

- Direction d'études du niveau L : Mme Bouloux & M. Chareille
contact : histoire.niveaulicence@univ-tours.fr

- Direction d'études du niveau M : M. Heyberger

- Enseignant responsable de la filière Archéologie (L3-Master) : M. Fichtl

- Enseignant responsable des Concours : Mme Bousquet

- Enseignant de géographie responsable des relations avec le département d'histoire : Mme Florin

- Président de la commission pédagogique et des équivalences : M. Hugoniot

- Responsable du Cursus franco-allemand : Mme Krampl

- Responsable pour les stages en archéologie : Mme Nissen-Jaubert

- Correspondante régime spéciaux (salariés, sportifs de haut niveau) : Mme Crouzet

S'adresser à ces enseignants pour TOUTES les questions portant sur les enseignements et les contrôles.

Les renseignements concernant la vie quotidienne du département sont affichés sur les panneaux du département au second étage du bâtiment des Tanneurs. Aucun renseignement n'est fourni par téléphone.

Pour tous les renseignements concernant les calendriers d'examen, les résultats aux diplômes, il est possible de consulter le site Internet à l'adresse : www@univ-tours.fr/ash.

À l'issue de chaque semestre, les étudiants doivent venir chercher leur relevé de notes au département d'histoire. Aucun relevé de note n'est envoyé par courrier.

III - LICENCE Sciences humaines et sociales, Mention histoire et archéologie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Licence Sciences humaines et sociales Mention histoire et archéologie est organisée en unités d'enseignement (UE) réparties en 3 années (L1, L2, L3), donc 6 semestres (S1 à S6). Les quatre premiers semestres sont communs aux étudiants d'archéologie et d'histoire. En L3 (S5 et S6), l'étudiant choisit définitivement entre le parcours Histoire et le parcours Archéologie. La licence peut aussi être accomplie sous la forme d'un cursus intégré franco-allemand (cf. p. 33).

INSCRIPTION DANS LES GROUPES

L'enseignement comporte des cours (CM) et des travaux dirigés (TD). En L1 et L2, les groupes de CM et de TD sont organisés au secrétariat d'histoire par découpage alphabétique ; aucun changement d'affectation ne peut être fait sauf raison grave et prouvée (travail salarié, ALD, jeunes enfants à la garde du père ou de la mère ; les horaires de transport ne peuvent pas être pris en compte).

La date de la réunion de pré-rentrée est fixée au **lundi 8 septembre 2008** ; les horaires détaillés seront précisés par voie d'affichage (au 2e étage) et sur internet. La présence des étudiants à cette réunion est **OBLIGATOIRE**. Ils remplissent ce jour-là une fiche qui permet l'inscription dans les groupes ; ils indiquent également les enseignements complémentaires, les langues vivantes et autres UE Libres qu'ils ont choisis.

Pour le L1, le choix porte sur les enseignements proposés dans les UE 15 et 24 (enseignement complémentaire), les UE 13 et 23 (langues) et l'UE 25 (libre) ; pour le L2, le choix porte sur les enseignements proposés dans UE 12, 14 et 19 (enseignements complémentaires), les UE 13 et 18 (libres) ; pour le L3 (histoire), le choix porte sur les UE 24 et 29 (enseignements complémentaires), les UE 23 et 28 (libres), l'UE 22 (langues et outils pour historiens) et l'UE 27 (sciences auxiliaires).

NB : à partir de cette année, les inscriptions pédagogiques doivent se faire par internet.

Les étudiants salariés sont invités à rencontrer dès le début du semestre les différents enseignants qui leur donneront des conseils de travail adaptés à leur situation.

Pour tout problème, les étudiants doivent s'adresser uniquement aux responsables d'année :

L1 : N. Bouloux ; L2 : P. Chareille ; L3 Histoire : N. Bouloux & P. Chareille ; L3 Archéologie : S. Fichtl

MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances a lieu sous la forme de contrôle continu en 1re session, et d'examens en 2e session.Voir, pour chaque année, les *Modalités des contrôles de connaissances* (ci-après).

LES PASSERELLES

À l'issue du L1, l'étudiant qui a validé ses modules choisit :

- soit de poursuivre en deuxième année (L2) de Licence SHS Mention histoire et archéologie (il n'a aucune démarche à faire, hormis l'inscription) ;
- soit de poursuivre dans une autre mention de Licence correspondant à la géographie ; il doit alors faire transférer son inscription dans le département concerné et faire valider les UE obtenues en histoire ;
- soit de demander à bénéficier d'une réorientation dans une autre formation ; la demande est alors examinée par la commission *ad hoc.*

À l'issue du L2 l'étudiant, qui a validé ses modules, choisit :

- soit de poursuivre en troisième année (L3) de Licence SHS Mention Histoire et Archéologie dans l'un des deux parcours (il n'a aucune démarche à faire, hormis l'inscription) ;
- soit de demander la délivrance du DEUG et à bénéficier d'une réorientation dans une autre formation ; la demande est alors examinée par la commission de réorientation.

LE PARCOURS « ARCHÉOLOGIE »

La formation en archéologie de l'Université François Rabelais de Tours repose sur la présence de plusieurs équipes de recherches, dont le *Laboratoire Archéologie et Territoires (UMR CITERES)*. Cette filière va du 1er au 3e cycle. La formation dispensée met l'accent sur les questions méthodologiques et porte principalement sur les aires chronoculturelles suivantes : Orient méditerranéen hellénistique et romain, Europe occidentale, pré-, protohistorique et antique, Europe du Nord-Ouest au Moyen Âge.

On insiste, tout au long de la formation, sur la pratique de terrain mais aussi sur l'ancrage dans la discipline historique ; l'acquisition des nouveaux outils informatiques (bases de données, traitement d'images, systèmes d'information géographique etc.) est également privilégiée à partir de L3.

Les enseignements, dispensés par des enseignants-chercheurs de l'Université (Histoire et Archéologie, Histoire des Arts…) et chercheurs CNRS des équipes concernées, ou par des chercheurs et archéologues extérieurs (DRAC, SRA, Services Archéologiques de Collectivités, INRAP…), sont organisés autour d'un noyau de quatre enseignants en archéologie, Stephan Fichtl (Professeur), Marie-Pierre Horard-Herbin (Maître de Conférences), Anne Nissen Jaubert (Maître de Conférences), Jean-Baptiste Rigot (Maître de Conférences).

La formation peut déboucher sur les emplois suivants :

- à l'issue de la Licence et du Master :
  - métiers du patrimoine, au sein des corps d'État ou des collectivités territoriales (concours de conservateurs ou d'attachés de conservation),
  - archéologie de terrain au sein notamment de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)
  - concours de l'enseignement secondaire et de la fonction publique (notamment Ministère de la Culture)
  - applications informatiques aux métiers de l'archéologie, dont SIG.
- à l'issue du Doctorat :
  - concours de recrutement de l'enseignement supérieur et du CNRS.

Pour les deux premières années, l'enseignement en archéologie se fait dans le cadre des L1 et L2 Histoire et Archéologie. La troisième année de Licence est consacrée entièrement à la discipline.

Le premier semestre de L1 est consacré à une introduction générale à l'archéologie à travers les grandes périodes de l'Europe tempérée (protohistoire, Antiquité et période médiévale), accompagnée d'un enseignement de géographie appliquée à l'archéologie. Les trois autres semestres du premier cycle permettent un approfondissement de chacune des périodes : préhistoire et protohistoire (2e semestre), archéologie romaine et gallo-romaine (3e semestre), archéologie médiévale (4e semestre).

Des stages de fouilles sont demandés lors du cursus d'archéologie. Pour la première année, le stage de terrain n'est pas obligatoire, mais reste toutefois très vivement conseillé. Un stage est obligatoire en L2 (UE 19), L3 (UE 24) et M1. Ils sont à effectuer dans l'été qui précède l'année de validation.

***Les débouchés de la filière Histoire sont présentés sur la page web du département*.**

Pour chaque enseignement avec CM, les pages qui suivent proposent une bibliographie pour préparer la question avant le début du semestre, soit pendant les vacances d'été, soit dans l'intersemestre de décembre/janvier.

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

PREMIÈRE ANNÉE

Responsable d'année – N. BOULOUX

contact : histoire.niveaulicence@univ-tours.fr

La première année est consacrée à une initiation à l'histoire et ses méthodes.

Chaque semestre est organisé en cinq Unités d'Enseignement. L'accent est mis d'une part sur la « méthodologie historique », d'autre part sur l'histoire générale. Les UE de ces deux manières ont les coefficients les plus élevés.

La méthodologie historique (UE 12 et UE 22) est fondée sur l'apprentissage de contenus et de méthodes (sources, chronologie, commentaires de documents, dissertation...). Elle est assurée dans le cadre de groupes à effectif réduit (pas plus de trente) pour un meilleur suivi des étudiants, sont dispensées dans l'une des quatre périodes (Antiquité, Moyen Âge, période moderne, période contemporaine). Dans l'année, chaque étudiant aborde avec ces UE deux périodes historiques.

Des savoirs fondamentaux en histoire générale sont dispensés sous forme de cours magistraux (UE 11 et UE 21), les quatre périodes étant regroupées en deux ensembles chronologiques (Histoire ancienne + Histoire médiévale ; Histoire moderne + Histoire contemporaine) étudiés successivement au cours des deux semestres. Sur l'ensemble des deux semestres, l'étudiant a donc abordé toutes les périodes de l'histoire.

Chaque cours magistral est accompagné par des heures de monitorat, qui permettent aux étudiants de poser des questions sur le cours et de faire des exercices pris en compte dans le contrôle continu. Ces heures seront donc proposées en complément des UE 11 et 21, en lien avec les CM correspondants.

Les UE 13 et UE 23 permettent l'approfondissement d'outils indispensables. La LV1 est choisie dans une liste établie par le département d'histoire ; il s'agit d'un « perfectionnement » et non d'une initiation. La deuxième langue peut être soit une langue vivante, soit une langue morte (latin ou grec). Les groupes sont déterminés lors de la semaine de pré-rentrée, à la suite de tests de niveaux. L'UE 25 est une UE libre, choisie en histoire ou dans toute autre discipline parmi les UE libres dont la liste est affichée sur le site de l'Université avant chaque semestre.

L'UE 14 a pour but l'apprentissage de techniques nécessaires aux études historiques : usage de l'outil documentaire (six heures assurées par le Service Commun de la Documentation, 14 heures assurées par les enseignants du département et des tuteurs), usage de l'outil informatique pour l'obtention du C2i.

Les étudiants en parcours archéologie prennent en UE 15 et UE 24 les cours d'archéologie. Les autres peuvent choisir entre géographie ou archéologie.

Les étudiants sont répartis administrativement, en groupes pour les UE 12 et 22, en deux ensembles approximativement égaux pour les UE 11 et 21. La répartition est faite par le secrétariat d'Histoire et Archéologie en fonction des effectifs. Les étudiants sont tenus de rester dans les groupes où ils sont affectés, sauf impossibilité grave. Ils doivent en ce cas s'adresser au secrétariat, et en aucun cas aux enseignants de méthodologie.

S1 = Premier semestre de L1

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 11 – Enseignement général	**Histoire générale**	48 h	2 x 2h de CM	3	9
UE 12 – Méthodologie	**Méthodologie historique**	60 h	5h de TD	3	9
UE 13 – Langues et langages	**Expression écrite et orale pour historiens**	18 h	1h30 de TD	1	3
	LV1 pour historiens	18 h	1h30 de TD	1	3
	LV2 pour historiens ou langue morte	18 h	1h30 de TD		
UE 14 – Outils de documentation	**Informatique** **Techniques documentaires**	(eq 24 h) 6 + 14 h	à préciser	1	3
UE 15 – Enseignement complémentaire	**Géographie** **ou** **Archéologie**	36 h	2h de CM sur 9 semaines et 1h30 de TD sur 12 semaines ou 2h CM + 1h TD	1	3
TOTAL		218 h + inform.			30

S2 = Second semestre de L1

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 21 – Enseignement général	**Histoire générale**	48 h	2 x 2h de CM	3	9
UE 22 – Méthodologie	**Méthodologie historique**	60 h	5h de TD	3	9
UE 23 – Langues et langages	**Expression écrite et orale pour historiens**	18 h	1h30 de TD	1	3
	LV1 pour historiens	18 h	1h30 de TD	1	3
	LV2 pour historiens ou langue morte	18 h	1h30 de TD		
UE 24 – Enseignement complémentaire	**Géographie** **ou** **Archéologie**	36 h	2h de CM sur 9 semaines et 1h30 de TD sur 12 semaines ou 1 h 30 de CM +1 h 30 de TD	1	3
UE 25 – Libre	**UE LIBRE**	20 h	2 h	1	3
TOTAL		218 h			30

INTITULÉS DES COURS DE L1

UE 11 (S1)

• **Histoire ancienne** : Les empires du Proche-Orient ancien au I[er] millénaire av. J.-C. (néo-assyrien, néo-babylonien, perse) (B. Lion)

Bibliographie indicative

Joannès F., *La Mésopotamie au 1er millénaire av. J.-C.*, Paris, U Armand Colin, 2000

Joannès F. (éd.), *Dictionnaire de la Civilisation Mésopotamienne*, Paris, R. Laffont, Coll. Bouquins, 2001

• **Histoire médiévale** : Initiation à l'Occident médiéval (Chr. Bousquet)

• **Histoire moderne** : L'Europe de Louis XIV : les formes de l'absolutisme (Fl. Alazard)

Bibliographie indicative

Cornette J., *Absolutisme et Lumières, 1652-1783*. Histoire de la France, Hachette Supérieur, Carré Histoire, 5e édition revue et augmentée, 2008 [1992]

Gantet Cl. – Schaub M.-K., *De la guerre de Trente Ans à la fin de la guerre de Succession d'Espagne (1618-1714)*, Paris, Seuil, 2003

• **Histoire contemporaine** : *enseignant à déterminer*

UE 12 (S1) : **Méthodologie historique**

L'objectif de cet enseignement est l'acquisition des méthodes universitaires et disciplinaires. L'enseignement porte sur une des quatre grandes périodes historiques, autour d'une question englobant les grands domaines d'étude historique (politique, économie, société, culture).

Groupes 1 à 4 (A – environ L)	Groupe 5 à 8 (environ L – Z)
1 : Th. Boulay	5 : M. Meiss
2 : S. Crouzet	6 : A. Ruellet
3 : Chr. Bousquet	7 : Fr. Chaubet
4 : N. Bouloux	8 : S. Effosse

Les groupes 1 à 4 font en UE 11 de l'histoire moderne et de l'histoire contemporaine. Les groupes 5 à 8 font en UE 11 de l'histoire ancienne et de l'histoire médiévale. La composition des groupes et la répartition des étudiants est imposée.

UE 13 (S1) : Langues et langages : l'enseignement comprend trois éléments obligatoires :

- LV1 à choisir parmi : Anglais, Allemand ou Espagnol (cet enseignement ne peut être une initiation)
- LV2 ou langue morte : choix libre mais différent de celui fait pour la LV1
- Expression écrite et orale

UE 15 (S1) : Archéologie : l'enseignement comprend deux éléments obligatoires :

• **EP 1- Archéologie : initiation** (S. Fichtl, A. Nissen-Jaubert)

Le cours traite des sociétés anciennes depuis la Protohistoire jusqu'à la fin du Moyen Âge. Chaque période est présentée en quatre cours de huit heures, après une introduction chronologique.

• **EP 2- Géographie appliquée à l'archéologie : archéologie et géomorphologie** (J.-B. Rigot)

Initiation à l'analyse topographique, identification, description du cadre topographique de sites archéologiques (habitats, voies de communication, infrastructures…).

UE15 (S1) : Géographie physique et humaine

UE 21 (S2)

• **Histoire ancienne** : La cité grecque de l'époque archaïque à l'époque romaine (Th. Boulay)

Bibliographie indicative

de Polignac Fr., *La naissance de la cité grecque*, Paris, 1984

Lonis R., *La cité dans le monde grec, structures, fonctionnement, contradictions*², Paris, 2000.

• **Histoire médiévale** : Les grands empires médiévaux de l'Ancien Monde (B. Judic)

Bibliographie indicative

Aymard A., Auboyer J., *Rome et son empire, Histoire générale des Civilisations*, tome 2, Paris, 1967

Perroy E., *Le Moyen Age, l'expansion de l'Orient et la naissance de la civilisation occidentale, Histoire générale des Civilisations*, tome 3, Paris, 1967.

• **Histoire moderne** : L'Europe de la Renaissance (M. Meiss)

Bibliographie indicative

Pascal Brioist, *La Renaissance, 1470-1570*, Paris, Atlande, 2003

• **Histoire contemporaine** : Histoire de la démocratie en France aux XIXe et XXe siècles (Fr. Chaubet)

UE 22 (S2) : Méthodologie historique

L'objectif de cet enseignement est l'acquisition des méthodes universitaires et disciplinaires. L'enseignement porte sur une des quatre grandes périodes historiques, autour d'une question englobant les grands domaines d'étude historique (politique, économie, société, culture).

Groupe 5 à 8 (environ L – Z)	Groupes 1 à 4 (A – environ L)
5 : S. Leturcq	1 : Fr. Chaubet
6 : B. Judic	2 : P. Brioist
7 : B. Lion	3 : A. Chatenet
8 : S. Crouzet	4 : R. Beck

Les groupes 5 à 8 font en UE 6 de l'histoire moderne et de l'histoire contemporaine. Les groupes 1 à 4 font en UE 6 de l'histoire ancienne et de l'histoire médiévale. La composition des groupes et la répartition des étudiants est imposée.

UE 23 (S1) : Langues et langages : l'enseignement comprend trois éléments obligatoires :

- LV1 : choix identique à celui fait au semestre 1
- LV2 ou langue morte : choix libre mais différent de celui fait pour la LV1
- Expression écrite et orale

UE 24 (S2) : Archéologie pré- et protohistorique (M.-P. Horard-Herbin)

Développant les thèmes abordés durant le 1er semestre, l'enseignement est fondé sur la présentation détaillée de sites d'habitat et de sites funéraires fouillés en France pour chacune des phases chronologiques suivantes : Paléolithique supérieur, Néolithique, Age du Bronze, premier et second Age du Fer.

UE 24 (S2) : Géographie physique et humaine

Les étudiants qui veulent suivre le PARCOURS ARCHÉOLOGIE doivent faire un **stage de terrain** de 20 jours **avant le début de la deuxième année**. S'adresser au responsable des stages d'archéologie (Anne Nissen-Jaubert) pour toute information complémentaire.

DEUXIÈME ANNÉE

Responsable d'année – P. CHAREILLE

contact : histoire.niveaulicence@univ-tours.fr

Comme en première année, l'étudiant doit suivre un enseignement dans les quatre périodes de l'histoire ; l'organisation (alternance des ensembles chronologiques selon les semestres : Histoire ancienne + Histoire médiévale ; Histoire moderne + Histoire contemporaine) est identique à celle de première année. Les cours magistraux sont accompagnés de TD portant sur le même programme. La répartition entre les deux sous-ensembles et entre les groupes de TD est faite par le secrétariat d'histoire.

Les étudiants qui, en UE 10 et UE 11, sont inscrits en histoire ancienne et médiévale au premier semestre (S3) sont donc inscrits en histoire moderne et histoire contemporaine au second semestre (S4) et inversement.

En UE 14 et UE 19, la continuité dans le choix de l'option n'est pas obligatoire mais conseillée (notamment pour les étudiants qui souhaiteraient se diriger vers un L3-Archéologie). Les étudiants qui suivent le parcours archéologie en L2 doivent avoir fait un stage durant les vacances d'été.

S3 = Premier Semestre de L2

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 10 – Savoirs fondamentaux	**Histoire ancienne ou moderne**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 11 – Savoirs fondamentaux	**Histoire médiévale ou contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 12 – Enseignement complémentaire	**Économie ou historiographie pour Historiens ou historiographie franco-allemande**	24 h	2 h	1	3
UE 13 – Libre	**UE LIBRE**	20 h	2h	1	3
UE 14 – Enseignement complémentaire	**Archéologie ou Géographie**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	2	6
TOTAL		188 h			30

S4 = Second Semestre de L2

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 15 – Savoirs fondamentaux	**Histoire médiévale ou contemporaine**	48 h	2 h de CM +2 h de TD	3	9
UE 16 – Savoirs fondamentaux	**Histoire ancienne ou moderne**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 17 – Enseignement complémentaire	**Statistiques pour Historiens**	24 h	2 h de TD	1	3
UE 18 – Libre	**UE LIBRE**	20 h		1	3
UE 19 – Enseignement complémentaire	**Archéologie ou Géographie**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	2	6
TOTAL		188 h			30

INTITULÉS DES COURS DE L2

UE 10 (S3)

- **Histoire ancienne** : Le principat d'Auguste à Gallien (Chr. Hugoniot)

  Bibliographie indicative

  Hurlet F., Briand Cl., *L'Empire romain d'Auguste à Domitien,* A. Colin (coll. Cursus), Paris, 2001

  Scheid J., Jacques Fr., *Rome et l'intégration de l'Empire,* PUF (coll. Nouvelle Clio), Paris, 1990

- **Histoire moderne :** L'Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles (M. Vergé-Franceschi)

  Bibliographie indicative

  Bely L., *Les relations internationales en Europe, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Paris, 2007

  Bérenger J., Meyer J., *La France dans le monde au XVIII^e^ siècle*, Paris, 1993

UE 11 (S3)

- **Histoire médiévale** : Histoire de l'Occident médiéval, XIe-XIIIe siècles (N. Bouloux, D. Boisseuil)

  Bibliographie indicative

  Delort R., *La vie au Moyen Age*, Paris 1982

  Bourin M., Parisse M., *L'Europe au siècle de l'An Mil*, Paris, 1999

- **Histoire contemporaine** : Fascismes en Europe, 1919 – 1945 (R. Beck)

  Bibliographie indicative

  Berstein S., *Le nazisme*, Paris, M.A. Editions, 1982

  Berstein S., Milza P., *Le fascisme italien*, Paris, Le Seuil, 1980

  Brache K.-D., *La dictature allemande: naissance, structure et conséquences du national-socialisme*, Toulouse, Privat, 1986

  Burrin Ph., *Fascisme, nazisme, autoritarisme*, Paris, Le Seuil, 2000

  Kershaw I., *Qu'est-ce que le nazisme: problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1992

  Milza P., *Les fascismes*, Paris, Le Seuil, 1991

UE 12 (S3) à choisir entre

• **Économie** : La première industrialisation en France et en Grande-Bretagne, 1780-1880 (S. Effosse)

Bibliographie indicative

Verley P., *La révolution industrielle*, Paris, Folio Gallimard, 1997

• **Historiographie 1** : historiographie et méthodes historiques (U. Krampl)

• **Historiographie 2** : méthodes comparées des écoles historiques française et allemande

UE 13 (S3)

À choisir dans la liste des UE Libres proposées par l'Université.

À titre transitoire, pour cette année 2008-2009, un enseignement de langue vivante pour historiens pourra être validée au titre de cette UE.

UE 14 (S3) à choisir entre

• **Archéologie antique** : La ville romaine et gallo-romaine (S. Fichtl, Th. Lepaon)

• **Géographie**

UE 15 (S4)

• **Histoire ancienne** : Citoyens et non-citoyens dans la cité grecque classique (A. Heller)

Bibliographie indicative

- *Manuels généraux* :

Amouretti M.-Cl. et Ruzé Fr., *Le Monde grec antique*, Paris, Hachette (coll. Hachette Supérieur), 1990, nombreuses rééditions.

Brun P., *Le monde grec aux temps classiques, 500-323 avant J.-C.*, Paris, Armand Colin (coll. U), 2003.

Orrieux Cl. et Schmitt-Pantel P., *Histoire grecque*, Paris, PUF (coll. Premier Cycle), 1995.

- *Manuels traitant spécifiquement du programme* :

Lonis R., *La cité dans le monde grec*, Paris, Nathan Université, 1994.

Vatin Cl., *Citoyens et non-citoyens dans le monde grec*, Paris, SEDES, 1984.

• **Histoire moderne** : La France du second XVI^{e} siècle : politique, religion, culture (Fr. Alazard).

Bibliographie indicative

Bourquin L., « Les défis des guerres de religion, 1559-1610 », dans *La monarchie entre Renaissance et Révolution (1515-1792)*, Cornette J. (dir.), Paris, Seuil, 2000, p. 63-134.

UE 16 (S4)

• **Histoire médiévale** : Histoire politique et institutionnelle de l'Occident médiéval (S. Leturcq, D. Boisseuil)

• **Histoire contemporaine** : Histoire sociale et politique des classes ouvrières du milieu du XIX^{e} siècle à la deuxième guerre mondiale (Grande-Bretagne, France, Allemagne) (J.-M. Moine)

UE 17 (S4) Statistiques pour historiens

Cet enseignement présente les outils élémentaires de la statistique descriptive dans la perspective du traitement quantitatif des données historiques. Il s'attache à montrer à la fois les questions auxquelles ce type de traitement permet de répondre et le type de résultats et de commentaires que ces méthodes peuvent produire (P. Chareille)

UE 18 (S4)

À choisir dans la liste des UE Libres proposées par l'Université.

À titre transitoire, pour cette année 2008-2009, un enseignement de langue vivante pour historiens pourra être validée au titre de cette UE.

UE 19 (S4) Archéologie

a - Archéologie Médiévale – La période médiévale du VIe au XVe siècle : archéologie rurale, urbaine, funéraire et religieuse (A. Nissen-Jaubert)

b - Stage de terrain, réalisé l'été précédent (20 jours pleins minimum)

UE 19 (S4) Géographie

TROISIÈME ANNÉE
MENTION HISTOIRE
Responsables d'année – N. BOULOUX & P. CHAREILLE
contact : histoire.niveaulicence@univ-tours.fr

En UE 20, 21, 25 et 26, l'étudiant doit prendre un enseignement dans chacune des quatre périodes de l'histoire, dans l'ordre de son choix et selon la place disponible dans les groupes. Les intitulés des enseignements sont affichés au deuxième étage avant les vacances d'été. L'inscription dans les groupes se fait lors de la réunion de pré-rentrée.

En UE 22 et UE 27, l'étudiant est libre de son choix.

Les enseignements complémentaires proposés chaque semestre (UE 24 et UE 29) sont marqués par des dominantes. L'étudiant devra prendre un ou plusieurs éléments pédagogiques parmi « Géographie », « Histoire des arts », « Histoire culturelle + Archéologie industrielle », « Sociologie + Histoire des villes », « Histoire et culture de l'alimentation » (voir ci-après).

En fonction de la maturité de son projet, chaque étudiant peut construire son année de L3 comme une préparation à un Master ou aux concours d'enseignement par le choix d'une dominante particulière (« Histoire et culture », « Histoire et société » « Histoire urbaine », « Histoire de l'alimentation », « Histoire et géographie »). Mais, quel que soit ce choix, tous les étudiants titulaires de la Licence d'Histoire peuvent accéder à toutes les offres de formation proposées par l'Université François Rabelais après le L, Master ou année de préparation au CAPES.

S5 = Premier Semestre de L3

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 20 – Savoirs fondamentaux	**Ancienne ou Médiévale ou Moderne ou Contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 21 – Savoirs fondamentaux	**Ancienne ou Médiévale ou Moderne Ou Contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 22 – Langages et outils	**Outils pour Historiens (cf. liste)**	24h	2 h TD	1	3
UE 23 – Libre	**UE LIBRE**	20 h		1	3
UE 24 – Enseignement complémentaire	**Option (cf. liste)**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	2	6
TOTAL		188 h			30

Liste Outils pour historiens pour UE 22

1) Géographie
2) Langue vivante pour historiens : anglais, allemand
3) Informatique pour historiens

Liste Option pour UE 24

1) Géographie
2) Sociologie (1 h de CM + 1 h de TD) + Histoire des Villes (1h de CM + 1 h de TD)
3) Histoire des Arts
4) Archéologie : aire chrono-culturelle à choisir dans la liste des UE

S6 = Second Semestre de L3

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 25 – Savoirs fondamentaux	**Ancienne ou Médiévale ou Moderne ou Contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 26 – Savoirs fondamentaux	**Ancienne ou Médiévale ou Moderne ou Contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 27 – Enseignement disciplinaire	**Sciences auxiliaires de l'Histoire (cf. liste)**	24 h	2h TD	1	3
UE 28 – Libre	**UE LIBRE**	20 h		1	3
UE 29 – Enseignement complémentaire	**Option (cf. liste)**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	2	6
TOTAL		188 h			30

Liste des Sciences auxiliaires – UE 27

1) Histoire ancienne (épigraphies cunéiforme, grecque et romaine – B. Lion, A. Heller, Chr. Hugoniot)
2) Histoire médiévale (paléographie médiévale – à préciser)
3) Histoire moderne (paléographie moderne – M. Meiss)
4) Histoire contemporaine (J.-M. Largeaud)
5) Méthodes quantitatives pour historiens (P. Chareille)

Liste Option pour UE 29

1) Géographie
2) Histoire et culture de l'Alimentation
3) Histoire culturelle (1h CM + 1h TD) + Archéologie industrielle (1h CM + 1h TD)
4) Archéologie : aire chrono-culturelle à choisir dans la listes des UE

RMQ : Les intitulés des enseignements sont affichés au deuxième étage avant les vacances d'été. Le choix est effectué en début d'année lors de la réunion de pré-rentrée.

INTITULÉS DES COURS DE L3

UE 20 (S5)

• **Histoire ancienne – *La Grèce de Philippe II de Macédoine à Hadrien*** (C. Grandjean).

L'histoire de la Grèce ne s'arrête pas avec la défaite des cités à Chéronée face à Philippe II de Macédoine. Les cités ont dû s'adapter ensuite à la conquête de l'Empire perse par Alexandre le Grand, qui a fait glisser le centre de gravité du monde grec vers la Méditerranée orientale, puis à la conquête romaine, qui a transformé la Grèce en une périphérie de l'Empire. L'historiographie traditionnelle insistait, à la suite des auteurs grecs et latins, sur l'appauvrissement et le dépeuplement de la Grèce pendant cette période, mais des travaux récents fondés sur l'étude d'autres sources invitent à réexaminer d'un tout autre oeil l'histoire de la Grèce hellénistique et romaine.

Bibliographie indicative :

P. Cabanes, *Le monde hellénistique de la mort d'Alexandre à la Paix d'Apamée*, Points-Histoire Seuil, 1995.

Cl. Vial, *Les Grecs de la Paix d'Apamée à la bataille d'Actium*, Points-Histoire, Seuil, 1995.

Polybe, *Histoire* (traduction D. Roussel, coll. La Pléiade ou coll. Quarto Gallimard).

M. Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*.

• **Histoire médiévale – *Les sciences au Moyen Âge entre Orient et Occident*** (Fr.-O. Touati)

De la chimie (alchimie) à l'architecture, en passant par la médecine, la botanique, la zoologie, la musique ou encore les mathématiques, comment se sont transmis et développés les secteurs du savoir en Occident et au Proche-Orient durant ce millénaire décisif qui sépare Antiquité et Renaissance ? Quels en furent les différents cadres, modes d'échanges et débats, acteurs, contenus ? Et selon quelle(s) vision(s) du monde et de l'homme ?

Bibliographie indicative :

Jacquart D. et Micheau F., *La médecine arabe et l'Occident médiéval*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1990.

Taton R. (dir.), *Histoire générale des sciences*, tome I, *Antiquité et Moyen Âge*, Paris, P.U.F., 2e éd. Collection Quadrige, 1997.

Touati F.-O., *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, Boutique de l'Histoire, 4e éd., 2007.

• **Histoire moderne – *Culture et Société en France au XVIIe siècle*** (M. Vergé Franceschi)

Bibliographie indicative :

Vergé-Franceschi M., *La Société francaise au XVIIe s*., Paris, Fayard, 2007

• **Histoire contemporaine – *Les Français et les médias, des années 1880 aux années 1980*** (J.-P. Williot, J.-M. Largeaud)

De la loi sur la presse en 1881 à la création du Conseil supérieur de l'audiovisuel en 1989, les Français ont connu des formes multiples d'expression, écrite, sonore et visuelle, plus ou moins encadrées par le Politique ou le Marché. Ce cours a pour objectif d'étudier les principales mutations des médias et les rapports que les Français entretiennent durant cette période avec la presse écrite, le cinéma, la radio et la télévision, dans une perspective d'histoire économique et sociale.

UE 21 (S5)

• **Histoire ancienne – *L'écriture et ses usages en Mésopotamie*** (B. Lion)

L'écriture a été inventée dans le sud de la Mésopotamie (Irak actuel), entre 3500 et 3200 av. J.-C. Durant les siècles suivants, son usage s'est répandu dans une vaste zone géographique couvrant l'ensemble du Proche-Orient actuel. Elle s'est aussi diffusée dans une grande partie des sociétés antiques: d'abord réservée à la gestion des biens des temples et des palais, elle a vite été utilisée par les particuliers dans de multiples domaines de la vie économique et sociale.

Le but de l'UE est de permettre une introduction à la culture de la Mésopotamie antique, à travers l'un de ses traits caractéristiques : le recours massif à l'écriture.

Le cours et les TD porteront sur les divers types de documents écrits (inscriptions royales, codes de lois, textes mythologiques, contrats, procès, lettres) utilisés tant dans le cadre des palais que par les particuliers. Les exemples seront choisis à l'époque paléo-baylonienne (2000-1500 av. J.-C.), qui offre un très vaste éventail de ces différents types de textes.

Bibliographie indicative :

B. Lion et C. Michel, *Les écritures cunéiformes et leur déchiffrement*, Paris, De Boccard, 2008.

D. Charpin, *Lire et écrire à Babylone*, Paris, PUF, 2008.

F. Joannès (dir.), *Dictionnaire de la Civilisation Mésopotamienne*, éd. Robert Laffont, Coll. Bouquins, 2001.

• **Histoire médiévale – *Histoire culturelle de l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècles)*** (N. Bouloux)

Après avoir défini les caractéristiques générales de la culture médiévale, notamment savante, on abordera les questions institutionnelles (écoles, universités), les grands mouvements intellectuels (Renaissance du XIIe siècle, réception et assimilation d'Aristote et de ses commentateurs aux XIIIe et XIVe siècles, naissance et affirmation de l'humanisme). On s'attachera à identifier les différents milieux culturels et leurs attentes (monastique, universitaire, milieux de cour, culture des laïcs) et à définir les savoirs et les usages qui en étaient faits dans la société médiévale (théologie, médecine, droit, etc).

Bibliographie indicative

Paul J., *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval,* Paris, 1973.
Sot M., Boudet J.-P., Guerreau-Jalabert A., *Histoire culturelle de la France. 1- Le Moyen Age*, sous la direction de J.-P. Roux et J.-F. Sirinelli, Paris, 1997.

• **Histoire moderne – *L'Europe et la mer 1415-1792*** (M. Vergé-Franceschi).

Bibliographie indicative

Verge-Franceschi M., *Henri le Navigateur,* Paris, Le Felin, 1994, reed. 1998, 2000.
Verge-Franceschi M. (dir.), *Dictionnaire d'Histoire maritime,* Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins.
Vergé-Franceschi M., *La Marine au XVIIIe siècle,* Paris, SEDES, 1998.

• **Histoire contemporaine – *Guerres, armées et société au XIXe siècle (Europe/Amérique)*** (J.-M. Largeaud).

Bibliographie indicative

Heffer J., *Le XIX^e^ siècle, 1815-1914. Des révolutions aux impérialismes*, Paris, Hachette, 2006
Corvisier A. (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome 2, *De 1715 à 1871* et tome 3, *De 1871 à 1940*, Paris, Coll. Quadrige, 1997.
Nere J., *La guerre de sécession*, Paris, coll. QSJ, rééd. 2005.

UE 24 (S5) L'étudiant choisit entre trois options :

➢ **Dominante géographie : option géographie**

Géographie : milieux, environnement, aménagement

➢ **Dominante histoire et société : option sociologie et histoire urbaine**

Histoire urbaine : La ville des Lumières (U. Krampl)

Les villes françaises et européennes connaissent, au XVIIIe siècle, des transformations démographiques, sociales et économiques qui entraînent de premières interventions urbanistiques. Dans la ville des Lumières se dessine le projet de l'espace urbain moderne entre considérations esthétiques et souci d'utilité, utopies sociopolitiques et contraintes matérielles. Pris entre plusieurs pouvoirs, les citadins, acteurs de ces mutations, en seront profondément affectés et développent des pratiques et des modes d'appréhension de l'espace inédits.

Bibliographie indicative

Guignet Ph., *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipses, 2005.
Durand S., *Les villes en France, XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Hachette supérieur, 2006.

Sociologie : à définir

➢ **Dominante « histoire et culture » : option histoire des arts**

Histoire des arts : à définir

UE 25 (S6)

• **Histoire ancienne – *Guerre et sociétés dans le monde égéen à l'époque hellénistique (323-31 av. J.-C.)*** (Th. Boulay)

L'histoire du monde égéen, à l'époque hellénistique, est marquée par des guerres incessantes entre les différents royaumes nés de la conquête d'Alexandre, puis par l'irruption d'un nouvel acteur, Rome. Contrairement à l'idée qui a longtemps prévalu, les cités grecques, souvent occupées militairement, n'étaient pas seulement des victimes passives de ces conflits. Lorsqu'elles retrouvaient leur liberté, les cités étaient alors en mesure de reformer une armée civique, de défendre elles-mêmes leur territoire et de renouer avec leurs aspirations impérialistes, comme l'atteste la renaissance de conflits locaux lors de l'éclipse des grandes puissances. Ainsi, les guerres et les affaires de la guerre n'ont cessé d'être au cœur de la vie des cités hellénistiques. C'est ce que ce cours se propose de montrer.

Bibliographie indicative

Will E., *Histoire politique du monde hellénistique*², 2 vol., Nancy, 1979-1981 (réimp. en un volume Point Histoire (Seuil), 2005).
Sartre M., *L'Anatolie hellénistique*², Paris, 2004.
Chaniotis A., *War In The Hellenistic World: A Social And Cultural History*, Oxford, 2005

• **Histoire médiévale – *Seigneurs et paysans dans l'Occident médiéval : mythes et réalités*** (S. Leturcq).

Dans la conscience populaire, le Moyen Age est habituellement considéré comme un temps de tyrannie, de régression économique et d'arriération culturelle. Le caractère oppressif des rapports sociaux, particulièrement ceux qui unissent les seigneurs et les paysans, constitue l'un des fondements du « féodalisme », concept forgé de toute pièce par les discours idéologiques et politiques des XVIIIe et XIXe siècles pour expliciter le fonctionnement de la société occidentale dès les Xe-XIe siècles. La réalité est bien plus complexe ; nombreuses sont les études qui viennent nuancer le « livre noir » de la seigneurie, et renouvellent de ce fait le regard habituellement porté sur la société médiévale dans son ensemble.

Bibliographie indicative

Leturcq S., *La vie rurale en France (X^e^-XV^e^ siècle)*. Paris, A. Colin, 2004 (coll. Cursus).

Verdon L., *La terre et les hommes au Moyen Age*. Paris, Ellipses, 2006 (coll. « Le monde : une histoire »).

Feller L., *Paysans et seigneurs au Moyen Age (VIII^e^-XV^e^ siècle)*. Paris, A. Colin, 2007 (coll. U).

• **Histoire moderne – *Histoire du corps à l'époque moderne* (U. Krampl)**

Donnée anthropologique à première vue immuable, le corps a pourtant son histoire. En effet, le corps dans sa matérialité est inséparable des manières dont il est appréhendé, pensé, vécu et représenté. A la croisée de plusieurs disciplines (anthropologie, sociologie, histoire de l'art, littérature) et de plusieurs approches historiographiques (anthropologie historique, histoire des mentalités, des sensibilités, des représentations, histoire de la médecine, histoire des femmes et du genre), le corps est devenu, depuis quelques décennies, un objet d'histoire. Le regard historique cherche à comprendre les enjeux politiques et sociaux du corps à travers lesquels se formulent, depuis la Renaissance, les contours de la conception moderne du corps. Le sujet sera étudié sous différents aspects : les théories du corps, la différence des sexes, le corps souffrant et sa prise en charge (spiritualités, pratiques, acteurs et instances de soins), les sexualités, les langages du corps, les sens, les émotions, etc.

Bibliographie indicative

Jahan S., *Les renaissances du corps* et *Le corps des Lumières*, Paris, Belin, 2004 et 2006.

• **Histoire contemporaine –** Les Français au XX^e^ siècle (J.-P. Williot, Fr. Chaubet)

De la fin de la Première Guerre mondiale au tournant européen du traité de Maastricht, les Français ont connu des transformations majeures de leur territoire, de leurs modes de vie et de leur vision même de la société. Ce cours se propose d'en retracer les étapes en centrant l'étude sur les aspects démographiques et sociaux des années 1920 aux années 1990. Il s'agit de comprendre les enjeux des régionalismes autant que la place de la France dans le monde, les évolutions structurelles de la population comme les pratiques comportementales, le bouleversement des paysages au même titre que le vécu des contemporains.

UE 26 (S6)

• **Histoire ancienne – *L'aristocratie romaine sous la République et l'Empire*** (Chr. Hugoniot)

Bibliographie indicative

Badel Chr., *La noblesse de l'Empire romain : les masques et la vertu*, Paris, 2005.

• **Histoire médiévale – *Explorer au Moyen Âge*** (Chr. Bousquet).

La période médiévale fut celle qui mit en relation de manière intense l'Europe et l'Asie ; il faudra attendre l'époque des chemins de fer pour retrouver cette intensité de communications. L'exploration désigne un mouvement, individuel le plus souvent mais relayé collectivement par le biais des récits, qui met l'Occident au contact de nouveaux mondes jusqu'à la découverte du Nouveau Monde à la fin du XVe siècle.

Bibliographie indicative

Roux P., *Les explorateurs au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1985.

• **Histoire moderne – *La culture matérielle en France à l'époque moderne*** (M. Meiss, A. Chatenet)

« N'importe quel objet, même le plus ordinaire, enferme de l'ingéniosité, des choix, une culture » (F. DAGOGNET, *Eloge de l'objet*, Paris, 1985, p.12). À travers l'étude de tous les éléments constitutifs de l'univers matériel des Français de l'époque moderne (habitat et ameublement, alimentation, vêtement, hygiène, etc.) et de leurs évolutions, ce cours aura donc pour objectif d'offrir un point de vue différent sur l'histoire sociale, l'histoire économique mais aussi l'histoire des mentalités de la période. L'étude de l'économie du quotidien est aussi une étude de la culture de la consommation.

Bibliographie indicative

Roche D., *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVIIe-XIXe s.)*, Paris, Fayard, 1997

Figeac M. (dir.), *L'Ancienne France au quotidien. La vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2007

Garnot B., *La Culture matérielle en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris-Gap, Ophrys, 1995

• **Histoire contemporaine – *Les Européens et leur terre aux XIX^e^ et XX^e^ siècles*** (J.-P. Williot)

Le prix des denrées alimentaires et la protection de l'environnement sont des thèmes d'actualité qui focalisent l'attention des médias et des citoyens. Ce cours analysera les fondements de ces questions en retraçant les évolutions vécues et impulsées par les Européens depuis deux siècles. C'est l'histoire politique, économique et technologique d'une chaîne indissociable qui unit l'exploitation des terres, les productions agricoles, les modes de consommation et l'arbitrage entre productivisme et préservation de l'environnement.

UE 29 (S6) L'étudiant choisit entre trois options :

- **Dominante géographie**

  Géographie : « organisation de l'espace »

- **Dominante « histoire et culture » : Option histoire culturelle et patrimoniale**

  Histoire culturelle – ***Histoire du corps dans le monde grec*** (A. Heller)

  En s'appuyant sur les renouvellements récents de la recherche sur ce thème, ce cours propose d'étudier l'imaginaire et les pratiques liés au corps dans l'Antiquité grecque, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique voire romaine. On s'intéressera notamment à l'anthropomorphisme de la religion grecque, à la naissance de la distinction entre âme et corps, au corps féminin, à la nudité, à la sexualité.

  Bibliographie indicative

  Il n'existe pas de manuel correspondant à ce thème, qui vous invite donc à vous lancer dans la lecture de publications scientifiques. Pour commencer, je vous conseille fortement de lire quelques articles d'un auteur essentiel, disponible en livre de poche :

  - Vernant J.-P., *L'individu, la mort, l'amour*, Paris, 1989 (surtout les 4 premiers chapitres).

  Une approche des représentations figurées des corps grecs vous est proposée dans plusieurs ouvrages d'iconographie (plutôt à consulter en bibliothèque qu'à emporter sur la plage...) :

  - Villanueva-Puig M.-C., *Images de la vie quotidienne en Grèce dans l'Antiquité*, Paris, 1992.
  - Bérard C. et *al.*, *La cité des images. Religion et société en Grèce antique*, Paris, 1984.

  Enfin, pour les plus curieux, vous pouvez vous faire une idée des recherches récentes sur ce thème à travers une publication collective :

  - Prost Fr. et Wilgaux J. (dir.), *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, Rennes, 2006.

  Patrimoine culturel – ***Initiation à l'archéologie industrielle et au patrimoine industriel*** (J.-M. Moine)

  Le module propose un enseignement magistral sur l'historique, la problématique, les méthodes, les sources de l'approche du patrimoine industriel ; des travaux dirigés : réalisation d'un dossier documentaire d'enquête sur un site, une entreprise, un sujet transversal… choisi par les étudiants, individuellement ou en équipe. Des visites sur le terrain sont prévues avec les véhicules des étudiants. L'enquête pourra déboucher, dans certains cas, sur un projet de recherche de master. Cet enseignement s'adresse à des étudiants motivés par le thème, en nombre limité à 20.

- **Dominante « histoire et société » : option histoire et culture de l'alimentation**

  Histoire et culture de l'alimentation dans l'Antiquité et au Moyen-Âge (Chr. Hugoniot, D. Boisseuil)

  Bibliographie indicative

  Flandrin J.-L., Montanari M., *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996.

TROISIÈME ANNÉE
MENTION ARCHÉOLOGIE
Responsable d'année – M.-P. Horard-Herbin (bureau 319 bis)
Responsable des stages – A. Nissen Jaubert

S5 = Premier Semestre de L3

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 20 – Méthodologie	**Histoire et méthodes de l'Archéologie**	42 h	2 h de CM + 1h30 de TD	2	6
UE 21 – Savoirs fondamentaux	**• Préhistoire**	36 h	2 h de CM + 1h de TD	2	6
	• Occident protohistorique et romain	36 h	2 h de CM + 1h de TD	2	6
UE 22 – Enseignement disciplinaire	**Sources non-archéologiques**	24 h	2 h CM	1	3
UE 23 – Outils	**• Informatique** **• Statistique**	24 h 24 h	2 h TD 1 h CM + 1 h TD	1	3
UE 24 – Stage de terrain	**À effectuer l'été précédant le L3**			1	3
UE 30 – Libre	**UE Libre**	20 h		1	3
TOTAL		206 h (+stage)			30

UE 20 – Méthodologie (A. Nissen Jaubert)
- Analyse et critique des sources archéologiques.
- Techniques de fouilles et d'enregistrement.
- Initiation à l'histoire de l'archéologie et de ses principaux courants théoriques.

UE 21 – Savoirs fondamentaux (deux enseignements obligatoires)
- **Pré- et protohistoire –** Du néolithique au premier âge du Fer (C. Louboutin, St. Fichtl)
- **Occident protohistorique et romain** – Le monde celtique du III^{e} au I^{er} siècles av. J.-C. (St. Fichtl)

UE 22 – Enseignement disciplinaire
Présentation des sources littéraires, épigraphiques et iconographiques en regard des données et problématiques archéologiques.
- Période médiévale (S. Leturcq)
- Les Celtes dans l'Antiquité (St. Fichtl)

UE 23 – Outils
• Informatique
Initiation aux Systèmes de Gestion de Bases de Données (4^{e} Dimension), et aux Systèmes d'Information Géographique (Map Info).
• Statistique (P. Chareille)
Étude des méthodes quantitatives appliquées à l'archéologie : corrélations, modèles linéaires, éléments de statistique inductive (intervalles de confiance, tests), analyses spatiales quantitatives.

UE 24 – Stage de terrain (Responsable : A. Nissen Jaubert)
Le stage de fouille d'au moins 20 jours pleins est à effectuer l'été précédant l'entrée en L3 Archéologie.

UE 30 – UE Libre
À choisir dans la liste des UE Libres proposées par l'Université.

S6 = Second Semestre de L3

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIGUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 25 – Savoirs fondamentaux	**• Archéologie des provinces romaines**	36 h	2 h de CM + 1h de TD	2	6
	• Archéologie médiévale	36 h	2 h de CM + 1h de TD	2	6
UE 26 – Enseignement disciplinaire 1	**Archéologie du paléo-environnement**	42 h	2 h de CM + 1h30 de TD	1	3
UE 27 – Enseignement disciplinaire 2	**Histoire et archéologie des techniques**	42 h	2 h de CM + 1h30 de TD	1	3
UE 28 – Langue vivante	**• Anglais technique ou • Allemand technique**	24 h	2 h de TD	1	3
UE 29 – Stage pratique	**• archéozoologie**			1	3
	• prospection			1	3
UE 31 - UE Libre	**UE Libre**	20 h	2 h de CM	1	3
TOTAL		200 h			30

UE 25 – Savoirs fondamentaux (deux enseignements obligatoires).

• **Archéologie des provinces romaines –** La Gaule au Haut-Empire (Chr. Cribellier, Th. Lepaon)

• **Archéologie médiévale –** Campagnes et élites de l'Antiquité tardive au XIIe s. dans le Nord-Ouest européen (A. Nissen-Jaubert)

UE 26 – Enseignement disciplinaire 1

Les relations entre l'ensemble « homme et sociétés » et le milieu, depuis la préhistoire jusqu'aux temps modernes (M.-P. Horard-Herbin, J.-B. Rigot)

UE 27 – Enseignement disciplinaire 2

Techniques de constructions et archéologie du bâti de la protohistoire au Moyen-Âge (St. Fichtl, Th. Lepaon)

UE 28 – Langue vivante

Langue vivante pour archéologues à choisir entre :

- anglais (P. Ovenden)
- allemand (S. Tourraton)

UE 29 – Stage pratique

• **stage d'archéozoologie :** stage groupé sur une semaine (M.-P. Horard-Herbin)

• **stage de prospection :** effectué durant l'hiver

UE 31 – UE Libre

À choisir dans la liste des UE Libres proposées par l'Université.

B - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1) LES DEUX RÉGIMES D'ÉTUDIANTS

a) Les étudiants inscrits au régime général

En L, pour les étudiants inscrits au régime général, le contrôle des connaissances de chacune des UE des 6 semestres est constitué d'un **contrôle continu**, en première session. En deuxième session est organisé un contrôle terminal.

Première session : dans chaque UE la note de contrôle continu, qui vaut note d'examen, est la **moyenne arithmétique (éventuellement pondérée)** des notes obtenues dans les exercices fait en CM ou TD dans cette UE. Dans certains cas (UE libre ; UE 2 et UE 6...) cette note peut ne provenir que d'un seul exercice. Voir le *Détail des modalités de contrôle continu pour la première session*, ci-après.

Seconde session : elle prend la forme d'un examen terminal, organisé pour le premier et le deuxième semestres peu après la fin du deuxième semestre. Cette seconde session est proposée aux étudiants du régime général et à ceux du régime spécial d'études qui n'ont pas validé tous leurs modules lors de la première session. Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites. Les examens sont organisés en temps limité dans les locaux de l'université sous la surveillance des enseignants.

L'affichage du calendrier des épreuves sur les panneaux d'information du département d'histoire et sur Internet vaut convocation. Il n'est pas envoyé de convocation écrite, sauf aux étudiants salariés, et aucun renseignement ne peut être fourni par téléphone.

Toute absence à une épreuve d'examen de la seconde session équivaut à un zéro, quel que soit le motif de l'absence. En outre, si l'absence est injustifiée, la pondération des notes ne s'effectue pas et l'étudiant est déclaré « défaillant ».

b) Les étudiants inscrits dans le régime spécial d'études (RSE ou régime salarié)

Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants. L'étudiant peut alors être dispensé du contrôle continu, remplacé par un examen terminal ; il peut également passer à la fois les épreuves du contrôle continu et l'examen terminal.

Le RSE concerne :

- les étudiant(e)s salarié(e)s, ceux–ci (celles-ci) doivent justifier :
  soit un minimum de 480 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire
  soit une durée minimum de 160 heures s'ils (elles) remplissent une fonction enseignante.
- les étudiant(e)s handicapé(e)s
- les personnes chargées de famille (enfants jusqu'à 18 ans)
- les sportif(ve)s de haut niveau
- les étudiants inscrits en double cursus (le RSE ne s'applique qu'à l'inscription seconde)
- les étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS.

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime doit en faire la demande et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au service de la scolarité et au secrétariat pédagogique, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription administrative, et en tout état de cause, au plus tard le (à préciser ultérieurement). Le régime de contrôle des études ne peut être modifié en cours d'année sauf situation exceptionnelle et après avis de la commission pédagogique de la filière. Le choix qui doit être annoncé avant le (à préciser ultérieurement) est applicable à toutes ou partie des Unités d'Enseignement, après avis de ladite commission pédagogique.

Pour ces étudiants qui souhaitent préparer leur année en 2 ans, il est demandé qu'ils le spécifient lors de leur 1re inscription pédagogique et qu'ils précisent les UE qu'ils souhaitent suivre la 1re année. Ils passent les examens dans les UE dans lesquelles ils sont inscrits. Les notes peuvent leur être communiquées, mais elles ne doivent pas faire l'objet d'une délibération du jury. Ils n'ont donc pas la possibilité de passer la 2de session. La 2de année, les étudiants suivent les enseignements leur permettant de compléter leur cursus. Ils passent les examens dans lesquels

ils sont inscrits pour cette 2de année. C'est seulement à la fin de cette première session complète que leur dossier est examiné en délibération de jury, que la compensation a lieu, que les résultats sont proclamés et qu'ils ont la possibilité de passer la 2de session pour les UE auxquelles ils n'auraient pas eu la moyenne, s'ils ne sont pas reçus dès la 1re session.

Les étudiants dispensés d'assiduité (salariés, mères ou pères de famille, femmes enceintes, étudiants en ALD...) peuvent choisir le régime général ou le régime spécial. Les étudiants travaillant comme intérimaires et qui désireraient choisir le RSE doivent s'inscrire en salariés via leur agence d'interim.

Pour chacune des UE des 6 semestres de L, dans le cadre du régime spécial d'étude, un régime d'examen terminal est proposé sous la forme d'un exercice en temps limité, sous la surveillance de l'enseignant responsable et correspondant à une des épreuves proposées en contrôle continu pour les étudiants du régime général.

L'étudiant reçoit une convocation.

2) DISPOSITIONS RELATIVES À LA PRÉSENCE AUX EXAMENS ET AUX SÉANCES DE TRAVAUX DIRIGÉS

La présence aux travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire, un contrôle d'assiduité des étudiants peut être effectué par l'enseignant et les absences non justifiées sanctionnées sur le relevé de notes.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif auprès de la scolarité pédagogique, à l'intention de l'enseignant concerné, dans un délai de dix jours. Si la justification est acceptée, l'enseignement pourra, selon les cas, dispenser l'étudiant de l'épreuve ou lui donner une épreuve de compensation.

Toute absence injustifiée (ABI) a une épreuve terminale (pour les étudiants en RSE) ou une épreuve de deuxième session entraîne « l'absence » à l'Unité d'Enseignement correspondante, puis au semestre correspondant. Ne visant qu'à traiter les abandons, les jurys restent souverains pour pouvoir remplacer une (ou plusieurs) de ces « absences » par une absence justifiée.

Lors des épreuves terminales (étudiants en RSE) ou de 2e session, les étudiants doivent se présenter 30 minutes avant l'heure de chaque épreuve. La présentation de la carte d'étudiant et le contrôle des identités seront effectués.

Après la distribution des sujets, aucun étudiant ne sera autorisé à entrer dans la salle pour composer, quel que soit le motif du retard. Aucun étudiant ne peut rendre sa copie avant la fin de la première heure quand l'examen dure plus d'1 heure, et aucune sortie, même provisoire, n'est autorisée durant la première heure d'examen. Il ne peut être toléré la sortie que d'une seule personne à la fois. L'émargement est obligatoire au moment de la remise des copies, sous le contrôle des surveillants de la salle d'examen.

Durant l'épreuve, les téléphones portables doivent être éteints, le seul papier brouillon autorisé est celui remis pour l'épreuve, et les affaires personnelles de chaque étudiant doivent être déposés en bout de rangée ou sous son siège.

En cas de flagrant délit de tricherie, l'étudiant continuera à composer jusqu'à la fin de l'examen, mais l'incident sera noté sur le procès verbal, signé par les surveillants. Ce procès verbal et les preuves éventuelles de tricherie seront transmis au conseil de discipline universitaire qui décidera d'une sanction. L'étudiant risque jusqu'à 5 ans d'exclusion de tout examen français.

3) DÉTAIL DES MODALITÉS DE CONTROLE CONTINU POUR LA PREMIÈRE SESSION

a) Régime général

Semestre 1

• UE 11 **Savoirs fondamentaux** : Histoire générale

➢ dans chacune des 2 périodes, 1 note de contrôle continu correspondant à au moins deux épreuves écrites réalisée sous la surveillance de l'enseignant responsable.

Report en seconde session de la note (globale) égale ou supérieure à 10 obtenue à la première session dans l'une des deux périodes. Pas de report de note d'une année sur l'autre.

• UE 12 **Méthodologie historique**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 3 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 13 **Langues et langages**

EP 1 : Expression écrite et orale pour historiens

EP 2 : Langue vivante 1 pour historiens + Langue vivante 2 ou langue morte

➢ dans chacune des trois matières, 1 note de contrôle continu obtenue en TD (chacune coef. 1). La note de l'EP 2 (Langues et language) est la moyenne des deux notes ; la note de l'UE 13 est la moyenne des deux EP.

Report en seconde session de la (des) note(s) égale(s) ou supérieure(s) à 10 obtenue(s) à la première session dans l'une des trois matières. Report d'une année sur l'autre de la note d'EP égale ou sup. à 10.

• UE 14 **Outils de documentation** : Informatique – techniques documentaires

EP 1 : Informatique (préparation au C2i)

Modalités d'évaluations précisées en début de semestre

EP 2 : Techniques documentaires

Une note de contrôle continu constituée d'au moins une note.

Report en seconde session de la note égale ou supérieure à 10 obtenue à la première session. Pas de report d'une année sur l'autre.

• UE 15 **Enseignement complémentaire**

➢ Géographie : une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 2 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE de géographie ne comporte qu'une seule matière. Il n'y a aucun report de note en seconde session.

➢ Archéologie + géographie appliquée : 1 écrit en Archéologie (2h) (coef. 2) ; 1 écrit en Géographie appliquée (2h) (coef. 1)

L'UE archéologie + géographie appliquée comporte deux matières : report en seconde session d'une note égale ou supérieure à 10 obtenue à la première session dans l'une ou l'autre des matières. Pas de report d'une année sur l'autre.

Semestre 2

• UE 21 **Savoirs fondamentaux** : Histoire générale

➢ dans chacune des 2 périodes, 1 note de contrôle continu correspondant à au moins deux épreuves écrites réalisées sous la surveillance de l'enseignant responsable.

Report en seconde session d'une note (globale) égale ou supérieure à 10 obtenue à la première session dans l'une des deux périodes.

• UE 22 **Méthodologie historique**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 3 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 23 **Langues et langages**

EP 1 : Expression écrite et orale pour historiens

EP 2 : Langue vivante 1 pour historiens – Langue vivante 2 ou langue morte

➢ dans chacune des trois matières, 1 note de contrôle continu obtenue en TD (chacune coef. 1). La note de l'EP Langues est la moyenne des deux notes ; la note de l'UE 13 est la moyenne des deux EP.

Report en seconde session de la (des) note(s) égale(s) ou supérieure(s) à 10 obtenue(s) à la première session dans l'une des trois matières. Report d'une année sur l'autre de la note d'EP égale ou sup. à 10.

• UE 24 **Enseignements complémentaires** : Géographie **ou** archéologie

➢ Géographie : une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 2 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

➢ Archéologie pré- et protohistorique ***:*** 1 note d'écrit (2h) (coef. 2), 1 note d'oral (coef. 1)

L'UE ne comporte qu'une seule matière. Il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 25 **UE Libre**. Les modalités de contrôle dépendent de l'UE choisie ; il peut s'agir d'un examen.

Semestre 3

• UE 10 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 11 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 12 **Enseignement complémentaire**

➢ économie, historiographie ou historiographie franco-allemande : une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une validant une épreuve écrite réalisée sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 13 **UE Libre**. Les modalités de contrôle varient selon l'UE choisie.

• UE 14 **Enseignement complémentaire**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une validant un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

➢ Archéologie antique : 1 note d'écrit (2h) (coef. 2), 1 note d'oral (coef. 1)

L'UE ne comporte qu'une seule matière. Il n'y a aucun report de note en seconde session.

Semestre 4

• UE 15 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une validant une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 16 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une validant une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 17 **Enseignement complémentaire**

➢ Statistiques pour historiens : une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une validant une épreuve écrite réalisée sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 18 **UE Libre**. Les modalités de contrôle dépendent de l'UE choisie.

• UE 19 **Enseignement complémentaire**

➢ Géographie : une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une validant un travail écrit réalisé en 2 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

➢ Archéologie

Archéologie médiévale : 1 note d'écrit (2h) (coef. 2), 1 note d'oral (coef. 1)

Stage : 1 note de stage (sur fiches) (coef. 1), 1 rapport de stage (coef. 2)

L'UE ne comporte qu'une seule matière. Il n'y a aucun report de note en seconde session.

Semestre 5

• UE 20 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 21 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 22 **Langages et outils**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 23 **UE Libre**. Les modalités de contrôle dépendent de l'UE choisie.

• UE 24 **Enseignement complémentaire**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière. Il n'y a aucun report de note en seconde session.

Semestre 6

• UE 25 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 26 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 27 **Enseignement disciplinaire**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'une épreuve écrite réalisée sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière ; il n'y a aucun report de note en seconde session.

• UE 28 **UE Libre**. Les modalités de contrôle dépendent de l'UE choisie.

• UE 29 **Enseignement complémentaire**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé sous la surveillance de l'enseignant responsable.

L'UE ne comporte qu'une seule matière. Il n'y a aucun report de note en seconde session.

L3 ARCHÉOLOGIE

Semestre 5

• UE 20 **Méthodologie**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 21 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 22 **Enseignement disciplinaire**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 23 **Outils**

➢ une note d'oral ou d'exercice pratique (coef. 1)

➢ une note d'écrit résultant d'un travail écrit réalisé en 2 heures (coef. 2)

• UE 24 **Stage de terrain**

➢ évaluation de la fiche de stage et du rapport de stage (coef. 1)

• UE 30 **UE Libre**. Les modalités de contrôle dépendent de l'UE choisie.

Semestre 6

• UE 25 **Savoirs fondamentaux**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 26 **Enseignement disciplinaire 1**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 27 **Enseignement disciplinaire 2**

➢ une note de contrôle continu constituée d'au moins deux notes, dont l'une résultant d'un travail écrit réalisé en 4 heures sous la surveillance de l'enseignant responsable.

• UE 28 **Langue**

➢ une note de contrôle continu

• UE 29 **Stage de terrain**

➢ une note d'oral ou d'exercice pratique

➢ une note obtenue lors du stage de prospection

• UE 31 **UE libre**. Les modalités de contrôle dépendent de l'UE choisie.

b) Régime salarié

Pour la première session**, l'étudiant doit prendre part à la plus importante des épreuves écrites de contrôle continu organisée par l'enseignant responsable**. Il reçoit pour cela une convocation écrite.

4) DÉTAIL DES MODALITÉS DE CONTROLE POUR LA DEUXIÈME SESSION

a) Régime général

La deuxième session comporte uniquement des épreuves d'examen. Le report éventuel des notes égales ou supérieures à 10/20 se fait selon les modalités explicitées ci-dessus.

- UE 11..... pour chacune des deux périodes, une épreuve écrite de 2 heures.
- UE 12..... une épreuve écrite de 3 heures.
- UE 13..... une épreuve écrite dans chacune des trois matières.
- UE 14..... une épreuve écrite dans chacune des deux matières.
- UE 15..... une épreuve écrite.
- UE 21..... pour chacune des deux périodes, une épreuve écrite de 2 heures.
- UE 22..... une épreuve écrite de 3 heures.
- UE 23..... une épreuve écrite dans chacune des trois matières.
- UE 24..... une épreuve écrite.
- UE 25 (UE libre) ..... épreuve d'examen déterminée en fonction de l'UE choisie.
- UE 10 (S3) ..... une épreuve écrite en 4 heures.
- UE 11 (S3) ..... une épreuve écrite en 4 heures.
- UE 12 (S3) ..... une épreuve écrite.
- UE 13 (UE libre) ..... épreuve d'examen déterminée en fonction de l'UE choisie.
- UE 14 (S3) ..... une épreuve écrite en 2 heures minimum.
- UE 15 (S4) ..... une épreuve écrite en 4 heures.
- UE 16 (S4) ..... une épreuve écrite en 4 heures.
- UE 17 (S4) ..... une épreuve écrite.
- UE 18 (UE libre) ..... épreuve d'examen déterminée en fonction de l'UE choisie.
- UE 19 (S4) ..... une épreuve écrite en 2 heures minimum.
- UE 20 (S5) ..... une épreuve écrite en 4 heures + un oral.
- UE 21 (S5) ..... une épreuve écrite en 4 heures + un oral.
- UE 22 (S5) ..... une épreuve écrite.
- UE 23 (UE libre) ..... épreuve d'examen déterminée en fonction de l'UE choisie.
- UE 24 (S5) ..... une épreuve écrite en 2 heures minimum.
- UE 25 (S6) ..... une épreuve écrite en 4 heures + un oral
- UE 26 (S6) ..... une épreuve écrite en 4 heures + un oral
- UE 27 (S6) ..... une épreuve écrite de 2 heures.
- UE 28 (UE libre) ..... épreuve d'examen déterminée en fonction de l'UE choisie.
- UE 29 (S6) ..... 1 épreuve écrite en 2 heures minimum.

b) Régime salarié

Pour la 2e session, les épreuves sont celles de la 2e session du régime général.

5) RÉCLAMATIONS

Les notes sont communiquées aux étudiants par une feuille de relevé disponible au secrétariat à partir de la publication des résultats. Pour la deuxième session, les enseignants reçoivent alors les étudiants qui souhaitent avoir communication de leur copie corrigée ; celle-ci peut être consultée dans un délai de quinze jours après la proclamation des résultats.

Le jury étant souverain, aucune de ses décisions ne peut être modifiée après les délibérations. Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de transcription des notes, dûment prouvées. Elles doivent être formulées dans la semaine qui suit la proclamation des résultats, uniquement par courrier adressé au président du jury concerné et expédié ou remis au secrétariat d'histoire qui transmettra ; passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération. Les relevés de note contiennent un paragraphe concernant les voies et délais de recours transmis par le conseiller juridique : si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Les résultats des semestres sont publiés (donc disponibles) sur Internet.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Licence
Année universitaire 2008-2009

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

NB : Pour les Licences professionnelles, les modalités de contrôle des connaissances sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 nov. 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant

En italique, articles de référence dans l'arrêté du 23 avril 2002.

ART. 1 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus à l'un des trois conseils de l'université ou au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

ART. 2 : INSCRIPTION

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle vaut inscription aux examens pour chaque session. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens.

ART. 3 : MODE DE CONTROLE - SESSIONS - INFORMATION *(art. 22, 23 et 29)*

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations sous réserve d'exceptions justifiées par la durée de l'enseignement.
Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs, un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de la seconde session du deuxième semestre sont précédés par un dispositif pédagogique particulier.

Les notes obtenues en seconde session sur les épreuves terminales présentées annulent les notes correspondantes obtenues lors de la 1ère session.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de la session 2. L'inscription est automatique en fonction des résultats de la session 1. Les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une épreuve de rattrapage, autre que la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail. Les composantes pourront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens.

ART. 4 : ANONYMAT DES COPIES

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

ART. 5 : CAPITALISATION - COMPENSATION - REPORT DE NOTES - VALIDATION *(art. 25 à 28)*

Il n'y a pas de note seuil minimale en licence.

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants venant d'autres universités françaises, la commission pédagogique, souveraine, peut reporter : 1. la note du ou des semestres acquis par l'étudiant ; 2. les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).
La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.

Il n'y a pas de compensation annuelle.

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant.

ART. 6 : REGLES DE PROGRESSION *(article 28)*

Dans le cadre d'une progression définie par l'Université, la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

L'inscription administrative étant annuelle :
- L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1re année (S1 + S2), puis en Licence 2e année (S3 + S4), et enfin en Licence 3e année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé chacun des 2 semestres de l'année d'inscription est admis à s'inscrire aux deux semestres du niveau supérieur.
- Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant n'ayant qu'un semestre de retard (AJAC) est admis à s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante selon les modalités ci-après :
  - Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), tout étudiant ayant au moins validé un semestre de L1 ou, par dérogation, ayant capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 ;
  - Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), tout étudiant ayant validé S1 et S2 de la première année de licence et
    1. soit au moins S3 ou S4,
    2. soit, par dérogation, ayant capitalisé au moins 80% des coefficients des UE de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.
La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.
En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

ART. 7 : JURY *(article 30)*

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

ART. 8 : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DE LICENCE

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury.
Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des 6 semestres et à condition que l'étudiant ait validé au moins 5 semestres. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

ART. 9 : MENTIONS DE REUSSITE

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des six semestres du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

ART. 10 : PUBLICATION DES RÉSULTATS - COMMUNICATION DES COPIES *(art. 30)*

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.
Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.
Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.
Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

III - CURSUS INTÉGRÉ FRANCO-ALLEMAND À DOUBLE DIPLOME EN HISTOIRE (TOURS-BOCHUM)

Licence d'Histoire – **Bachelor of Arts** en Histoire

Responsable à Tours : Ulrike KRAMPL – Responsable à Bochum : Gerhard LUBICH

Principes généraux

Dans le cadre des accords de coopération qui existent entre l'Université François-Rabelais de Tours et l'Université de la Ruhr à Bochum, les départements d'Histoire de ces deux universités offrent la possibilité aux étudiants d'effectuer la moitié de leurs études à Tours et l'autre moitié à Bochum, au sein d'un cursus intégré franco-allemand à double diplôme, qui leur permettra d'obtenir un DEUG et une Licence d'Histoire ainsi qu'un diplôme de « Bachelor of Arts ». Ce cursus est ouvert depuis la rentrée d'octobre 2002, et il a été homologué par l'Université franco-allemande qui lui accorde un soutien financier.

Ce cursus correspond à une volonté de répondre aux attentes du système éducatif français en tenant compte des orientations européennes en termes de mobilité et de validation des enseignements. Le déroulement des études s'inscrit dans la politique européenne d'uniformisation des études : bac + 3, bac + 5, bac + 8. Dans un premier temps, seul le cursus bac + 3 est concerné.

Les étudiants du cursus intégré se soumettent à la maquette du Département d'Histoire de Tours pour les semestres effectués à Tours et à la maquette du Département d'Histoire de Bochum pour les semestres effectués à Bochum, sauf quelques aménagements ; ceux concernant les études à Tours sont exposés ci-après.

Déroulement des études

Le déroulement des études vise, d'une part, à assurer une formation fondamentale qui tienne compte des traditions universitaires des deux pays et, d'autre part, à développer une dynamique de groupe au sein de chaque promotion du cursus intégré. C'est pourquoi les étudiants suivent ensemble la totalité des enseignements généraux. Après avoir effectué une année de L1 dans l'université d'origine et une année de L2 dans l'université partenaire, les étudiants des deux universités sont regroupés au sein d'une même promotion durant l'année de L3. Une excursion est prévue dans le cadre de la première année. D'autres sorties culturelles pourront être organisées par et/ou pour les étudiants du cursus intégré et les autres étudiants du Département dans le cadre associatif.

En L1 – 1re année : durant les deux semestres, les étudiants restent dans leur université d'origine (les étudiants de l'Université François-Rabelais à Tours, les étudiants de l'Université de la Ruhr à Bochum).

En L2 – 2e année : durant les deux semestres, les étudiants séjournent dans l'université partenaire (les étudiants de l'Université François-Rabelais à Bochum, les étudiants de l'Université de la Ruhr à Tours).

En L3 – 3e année : les étudiants des deux universités effectuent en même temps un semestre à Tours et un semestre à Bochum (1er semestre / semestre d'hiver à Tours ; 2nd semestre / semestre d'été à Bochum).

À bac + 2 : délivrance du DEUG d'Histoire (Tours)
À bac + 3 : délivrance de la Licence d'Histoire (Tours) et du diplôme de « Bachelor of Arts » (Bochum)

À la fin de chaque séjour à Tours ou à Bochum, une attestation précisant le détail des examens auxquels l'étudiant a satisfait sera transmise à l'établissement partenaire. Y figurera notamment le détail des points ECTS. Pour harmoniser l'évaluation des études effectuées à Tours et à Bochum, les enseignements dispensés à Tours pour lesquels les étudiants auront satisfait aux examens feront l'objet d'une attestation mentionnant les points ECTS obtenus en Histoire, dans la « seconde discipline » et en méthodologie, langues et culture générale.

Conformément à la réglementation de Bochum, après avoir satisfait aux examens du 6e semestre, les étudiants rédigent un mémoire de fin d'études en Histoire pour obtenir le diplôme de « Bachelor of Arts ». Le succès aux

examens des 5e et 6e semestres suffit pour l'obtention de la Licence (elle n'est pas subordonnée à la rédaction du mémoire de fin d'études de Bochum).

Conditions d'admission

Les étudiants sont admis dans ce cursus à la suite d'un entretien de motivation avec les responsables du cursus à Tours et à Bochum et les membres du conseil pédagogique du lieu.

Le départ à l'étranger (à partir de la 2e année) des étudiants de l'Université François-Rabelais qui ne sont pas titulaires du baccalauréat allemand (lycéens issus des sections de double délivrance du baccalauréat « Abi-Bac » ou du lycée franco-allemand) ou d'un baccalauréat avec mention « section européenne » est subordonné à l'obtention d'un certificat d'aptitude que l'étudiant devra passer durant la première année d'études (par exemple : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur ; diplôme du Goethe Institut). La poursuite des études dans le cursus intégré et l'envoi en Allemagne sont soumis à la décision du conseil pédagogique, qui statue au vu des résultats obtenus à l'examen et des compétences linguistiques de chaque étudiant. Les étudiants de Tours auxquels le conseil pédagogique refuse l'attribution d'une bourse (par le biais d'un financement par l'Université franco-allemande et par d'autres institutions) pourront poursuivre normalement le cursus classique d'Histoire au sein de l'Université de Tours.

Avant le début des cours de première année, les étudiants signent un contrat d'engagement par lequel ils déclarent :

a) s'engager à se conformer aux règles du cursus intégré et à respecter le déroulement du cursus prévu dans la maquette ;
b) s'engager à choisir les enseignements de « seconde discipline » en concertation avec l'enseignant responsable ;
c) se conformer à la réglementation en vigueur dans chacune des universités partenaires, notamment en matière d'examens.

Droits d'inscription

Durant la totalité de leur cursus, les étudiants s'inscrivent uniquement dans leur université d'origine. Cette inscription leur donne droit aux mêmes prérogatives que les étudiants de l'université d'accueil durant la période de séjour dans l'université partenaire prévue par la maquette du cursus.

Contrôle des connaissances et examens

En ce qui concerne le contrôle des connaissances et les examens, les étudiants du cursus intégré s'engagent à se soumettre à la réglementation de l'Université François-Rabelais pour les enseignements dispensés à Tours et à la réglementation de l'Université de la Ruhr pour les enseignements dispensés à Bochum.

« Groupe de langue spécifique »

Les étudiants inscrits dans le cursus suivent des enseignements de langue allemande spécifiques en UE3 et UE7.

« Seconde discipline »

La « seconde discipline » est étudiée dans le cadre des UE15, UE24 et UE25 en L1, de l'UE19 en L2, de l'UE24 en L3.

La « seconde discipline » est constituée d'enseignements choisis par chaque étudiant, en concertation avec un enseignant du conseil pédagogique responsable du cursus, parmi les enseignements de niveau équivalent dispensés dans les disciplines Archéologie, Géographie et Histoire des arts. Ce choix doit être cohérent avec le projet scientifique ou professionnel de chaque étudiant. La validation de ces enseignements est soumise à l'approbation du conseil pédagogique responsable du cursus, qui fait office de commission des équivalences.

Les étudiants qui souhaitent étudier la Géographie (en L1, L2 et L3), l'Archéologie ou l'Histoire des Arts (en L1 et L2) peuvent suivre les enseignements offerts aux autres étudiants d'Histoire. Sous réserve d'effectuer à

Bochum, en Géographie, un travail similaire à celui exigé en second semestre de L3, ils peuvent suivre le parcours à dominante Géographie.

« Projet d'étude » ***(concernant les UE 13 et 23 du L1)***

Le « projet d'étude » doit permettre aux étudiants de se familiariser à l'histoire et à la culture des pays germanophones par la préparation d'une excursion de 4 à 5 jours . Avec l'aide des enseignants du conseil pédagogique responsable du cursus intégré, les étudiants détermineront le lieu de l'excursion en fonction du thème de travail qu'ils auront choisi ; ils assureront la préparation scientifique des visites, mais aussi la préparation logistique, ce qui leur donnera l'occasion d'écrire, de lire, de parler et de négocier en allemand, afin de se préparer au séjour à Bochum durant la seconde année. Cette excursion sera ouverte aux autres étudiants du Département d'Histoire qui s'avéreraient intéressés.

Enseignements obligatoires ***(concernant les UE 14 et 19 du L2)***

En L2, les étudiants du cursus intégré suivent obligatoirement l'enseignement intitulé : « Méthodes comparées des écoles historiques française et allemande » durant les deux semestres. Cet enseignement est ouvert aux autres étudiants du Département d'Histoire ; il est conçu en parallèle avec les exercices effectués à Bochum dans le cadre du Module IV (cf. la maquette de Bochum). — Au second semestre, les étudiants du cursus intégré suivent un enseignement de Français complémentaire.

Conseil pédagogique à Tours

Le conseil pédagogique encadre les étudiants du cursus intégré, les guide dans leurs choix disciplinaires (cf. « seconde discipline ») et siège en qualité de commission des équivalences pour reconnaître les enseignements suivis hors du Département d'Histoire. Membres : Ulrike Krampl, Solange Tourraton.

CURSUS INTÉGRÉ – PREMIÈRE ANNÉE (L1)

Durant les deux semestres, les étudiants inscrits à l'Université François-Rabelais étudient à Tours et les étudiants inscrits à l'Université de la Ruhr étudient à Bochum. **L'enseignement à Tours est défini de la manière suivante :**

Semestre 1

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 11 – Enseignement général	**Histoire générale**	48 h	2 x 2h de CM	3	9
UE 12 – Méthodologie	**Méthodologie historique**	60 h 12 h	5h de TD + 1h de TD de Méthodologie spécifique	3	9
UE 13 – Langues et langages	**Expression écrite et orale pour historiens**	18 h	1h30 de TD	1	3
	Allemand – groupe de langue spécifique	24 h	2h de TD	1	3
	LV2 ou langue morte	18 h	1h30 de TD		
UE 14 – Outils de documentation	**Informatique** **Techniques documentaires**	(24 h) 6 + 14 h		1	3
UE 15 – Enseignement complémentaire	**Seconde discipline**[1]	36 h	*selon choix de la 2e discipline*	1	3
TOTAL		246 h			30

Semestre 2

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 21 – Enseignement général	**Histoire générale**	48 h	2 x 2h de CM	3	9
UE 22 – Méthodologie	**Méthodologie historique**	60 h	5h de TD	3	9
UE 23 – Langues et langages	**Expression écrite et orale pour historiens**	18 h	1h30 de TD	1	3
	Allemand	24 h	1h30 de TD	1	3
	LV2 ou langue morte pour historiens	18 h	1h30 de TD		
UE 24 – Enseignement complémentaire	**Seconde discipline (idem choix UE 15)**	36 h	*selon choix de la 2de discipline*	1	3
UE 25 – Libre	**Seconde discipline (idem choix UE 15)**	20 h	2 h	1	3
TOTAL		224 h			30

[1] Archéologie ou Géographie ou Histoire des arts au choix

CURSUS INTÉGRÉ – DEUXIÈME ANNÉE (L2)
Pour les étudiants de Bochum uniquement,
les étudiants de Tours effectuant le L2 à Bochum

Semestre 3

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE10-Savoirs fondamentaux et disciplinaires	**Histoire**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE11-Savoirs fondamentaux et disciplinaires	**Histoire**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE12-Savoirs disciplinaires 1	**Historiographie comparée franco-allemande**	24 h	2 h	1	3
UE13-Libre	**UE LIBRE**	20 h		1	3
UE14-Enseignement optionnel	**Seconde discipline**	48 h	2 h de CM +2 h de TD	2	6
TOTAL		188 h			30

Semestre 4

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	Nombre d'heures par semestre	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE15-Savoirs fondamentaux et disciplinaires	**Histoire**	48 h	2 h de CM +2 h de TD	3	9
UE16-Savoirs fondamentaux et disciplinaires	**Histoire**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE17-Savoirs disciplinaires 2	**Statistiques appliquées pour Historiens**	20 h	2 h de TD	1	3
UE18-Libre	**UE Libre**	20 h		1	3
UE19-Enseignement optionnel	**Seconde discipline**	48 h	4 h	2	6
TOTAL		188 h			30

CURSUS INTÉGRÉ – TROISIÈME ANNÉE (L3)

Semestre 5

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	VHE	Nombres d'heures par semaine et par étudiant	COEF.	ECTS (Crédits européens)
UE 20 - Savoirs fondamentaux	**Histoire ancienne ou médiévale ou moderne ou contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 21 - Savoirs fondamentaux	**Histoire ancienne ou médiévale ou moderne ou contemporaine**	48 h	2 h de CM + 2 h de TD	3	9
UE 22 - Langages et outils	**Outils pour historiens (cf. liste)**	24h	2 h de CM	1	3
UE 23 - Enseignement binational	**UE LIBRE franco-allemande**	20 h	2h	1	3
UE 24 - Enseignement complémentaire	**Seconde discipine**	48 h	*selon choix de la 2nde discipline*	2	6
TOTAL		188 h			30

Le Semestre 6 se déroule à Bochum

ERASMUS – SOCRATES
Responsible : P. BRIOIST (bureau 236)

Dans le cadre de la Communauté européenne (programme ERASMUS – SOCRATES), le département d'Histoire offre l'opportunité à ses étudiants d'aller suivre des enseignements à l'étranger ; il accueille également des étudiants des universités partenaires. Ces échanges sont ouverts aux étudiants de L3 et M1 qui ont une bonne connaissance de la langue du pays où ils vont suivre leurs enseignements (évaluation par test). Un complément de préparation linguistique est assuré par le département. Les étudiants peuvent passer un semestre dans l'université hôte ; les échanges durent de 3 à 9 mois selon les universités.

L'internationalisation des études est un atout considérable pour les étudiants qui profitent de cette occasion. Les résultats obtenus dans les universités étrangères sont pris en compte dans l'évaluation de l'année universitaire, mais, au-delà, la connaissance d'autres modes de vie, les relations humaines alors mises en place apportent beaucoup plus que le diplôme en lui-même.

Les échanges sont dès maintenant possibles avec :

- **l'Allemagne**
  - Bochum
  - Berlin
- **l'Autriche**
  - Vienne
- **la Belgique**
  - Bruxelles
- **l'Espagne**
  - Grenade
  - Madrid
  - Valladolid
- **l'Islande**
  - Reykjavik
- **l'Italie**
  - Bologne
  - Florence
  - Pérouse
  - Rome (Roma III)
  - Sienne
  - Urbino
- **les Pays-Bas**
  - Groningen
- **le Portugal**
  - Coimbra
- **la Rép. Tchèque**
  - Pardubice
  - Prague
- **le Royaume-Uni**
  - Leeds
  - Londres (Royal Holloway)
  - York

Pour plus d'informations, consulter la page des relations internationales sur le site de l'université.

V - Informations et adresses utiles

4.1 – Les stages

Pourquoi un stage dans une formation ?

Les stages assurent une continuité depuis la formation jusqu'à l'insertion dans l'entreprise. Leurs trois objectifs principaux sont : l'information, la formation et l'insertion.

Plus précisément un stage c'est :

- La connaissance de l'entreprise et du milieu professionnel
- Confirmer son projet professionnel
- Mettre en pratique les apports théoriques de la formation
- Développer des compétences professionnelles et bâtir un réseau relationnel

Présentation des différents types de stage (entreprises, laboratoires,…)

Il est nécessaire de distinguer les différents types de stage possibles à l'université :

- **Le stage ouvrier** : il se trouve principalement en 1ère année d'école d'ingénieur Il s'agit de participer à la production de l'entreprise.
- **Le stage d'observation et de découverte** : Il se limite à suivre une personne de l'organisme. Ce stage est souvent court.
- **Le stage d'application** : Il permet à l'étudiant de transposer directement ce qu'il a vu en formation dans le cadre de son stage. Une mission est donnée par l'organisme au stagiaire qui la réalise au cours du stage. Elle se trouve souvent dans le cadre d'un stage long.

La convention de stage

La plupart des organismes exigent qu'une convention de stage soit remplie pour que l'étudiant et l'organisme soient protégés en cas de problème.

Il existe deux conventions de stages à l'université : une convention pour les stages obligatoires et une autre pour les stages non obligatoires.

Quelle est la différence entre un stage obligatoire ou non obligatoire ?

Un stage obligatoire est un stage qui est compris dans la maquette pédagogique, l'étudiant doit l'avoir validé à travers un rapport de stage ou un mémoire pour pouvoir valider son semestre ou son année.

Un stage non obligatoire est un stage qui n'est pas prévu dans les enseignements. Il doit impérativement avoir lieu hors des périodes d'enseignement c'est-à-dire soit pendant les vacances soit les jours où l'étudiant n'a pas de cours prévus.

Quelles sont les étapes pour trouver un stage ?

1) Déterminez votre projet professionnel. Si vous rencontrez des difficultés, venez au Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) - 116 bd Béranger 37000 Tours - pour affiner votre projet.
2) Ciblez les entreprises susceptibles de vous accueillir et rédigez votre curriculum vitae et une lettre de motivation en fonction de votre projet.
3) Si votre candidature a été retenue, préparez-vous à passer un entretien.
4) Lorsque vous avez trouvé une entreprise d'accueil, retirez auprès du service scolarité de votre UFR 4 exemplaires de la convention de stage qui devra être remplie et signée avant le début du stage.
5) Au cours du stage, si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à prendre contact avec votre tuteur au sein de l'organisme et/ou au sein de votre formation.
6) A la fin de votre stage n'oubliez pas de remplir l'autoévaluation du stage présente sur internet.

Les offres de stages disponibles à l'université

Le SUIO se dote pour la rentrée 2008-09 d'un nouvel outil de gestion des stages. Vous pourrez consulter directement les offres de stages et d'emplois réservées aux étudiants de l'Université, mettre votre CV en ligne, contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.

Des conférences et des ateliers sur la recherche de stages et d'emplois auront lieu au cours de l'année.

Une semaine sur l'Insertion Professionnelle est organisée du 3 au 7 novembre 2008 sur les différents sites de l'Université.

Consultez le site internet : www.univ-tours.fr Rubrique Orientation-Insertion.

Les stages à l'étranger

Pour connaître les différentes aides financières destinées aux étudiants effectuant un stage à l'étranger, vous pouvez contacter le :

Service des Relations Internationales
8 rue des Tanneurs, 1er étage
BP 4103, 37041 Tours Cedex
Accueil : 02.47.36.67.04 - Télécopie : 02.47.36.67.06
Mèl : internat@univ-tours.fr

Les sites d'aides pour la recherche de stage à l'étranger

www.eurostage.org, www.francoallemand.com, www.directetudiant.com

4.2 -Adresses utiles

Au 3, rue des Tanneurs, BP 4103, 37 041 Tours Cedex 01	Téléphone
STANDARD	02 47 36 66 00
INTERNET :	Site de l'université : www.univ-tours.fr

1. Secrétariat de Sociologie : *bureau* 217, 2e étage :
   Licence : 02 47 36 66 77 Master :02 47 36 65 45

2. Bibliothèque centrale : *aile ouest* (accès par le 1er étage)

3. Scolarité de l'UFR : *bureau* 117, 1er étage	02 47 36 65 35
4. Secrétariat de l'UFR : *bureau* 201, 2e étage	02 47 36 67 65
5. Bureau de la Scolarité Générale : *bureau* 108, 1er étage	02 47 36 64 51
6. Service des bourses : *bureau* 109 bis A, 1er étage	02 47 36 64 54
7. Service des Equivalences : *bureau* 205, 2e étage	02 47 36 67 54
8. Service des étudiants étrangers : *8 rue des Tanneurs* – 1er étage	
9. Secrétariat de 3e cycle : *bureau* 203 bis, 2e étage	02 47 36 64 50
10. Service Recherche et Études doctorales : *bureau* 203, 2e étage	02 47 36 64 12
11. Service Universitaire d'Information et d'Orientation : *116 Boulevard Béranger – 1er étage*	02 47 36 81 70
12. Amphithéâtres **A, B, C** : *aile* est, 1er étage	
13. Amphithéâtre **Jacques-Roger** : *hall central*, 2ème étage	
14. Amphithéâtre **Thélème** : *aile Est*, rez-de-chaussée	

Autres localisations dans TOURS (enseignement ou services)

15. Amphithéâtres **Ber1**, **Ber2 et Ber3**, 163, rue Victor Hugo (gardien)	02 47 36 81 48
16. Salles **AF**, 3, place A. France (gardien)	02 47 36 81 08
17. Salles **FR**, 8 bis, rue Fromont (gardien)	02 47 39 27 73
18. M.S.H. « villes et Territoires » 33 allée Ferdinand de Lesseps	02 47 64 69 00
19. Service Relations internationales, 8 rue des tanneurs, 1er étage	02 47 36 67 17
20. CLOUS, bd. de Lattre de Tassigny	02 47 60 42 42
21. Médecine préventive : 2 rue du Hallebardier	02 47 36 77 00
22. Service des Sports : Site Grandmont	02 47 66 32 02
23. Service Formation continue, 116, bd. Béranger	02 47 36 64 67
25. Bibliothèque municipale, 2, quai d'Orléans	02 47 05 47 33

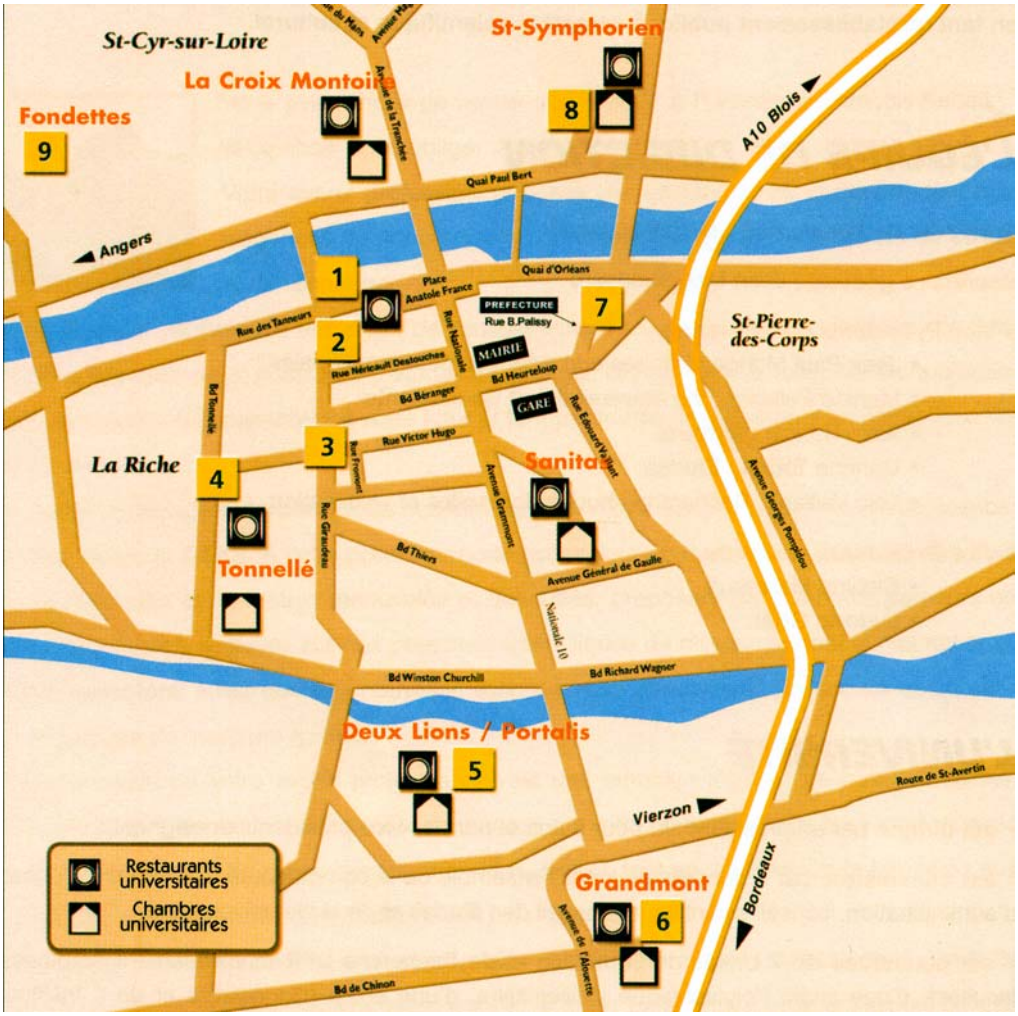

1. UFR Lettres et Langues
3, rue des Tanneurs
BP 4103
37041 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 47 36 65 83

UFR Arts et Sciences Humaines
3, rue des Tanneurs
BP 4103
37041 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 47 36 65 35

2. Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance
59, rue Néricault-Destouches
BP 11328
37013 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 47 36 77 79

3. Service Universitaire d'Information et d'Orientation
116, bd Béranger - 1er étage
B.P. 4103
37041 TOURS CEDEX
Tél. 02 47 36 81 70

Service Universitaire de Formation Continue
116 boulevard Béranger - BP 4239
37042 TOURS CEDEX
Tél. 02 47 36 81 31

4. UFR Médecine
10 Boulevard Tonnellé
BP 3223
37032 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 47 36 62 36

5. UFR Droit, Economie et Sciences Sociales
50, avenue Portalis
37200 TOURS
Tél. 02.47.36.10.92

Ecole Polytechnique Universitaire
64, avenue Jean Portalis
37200 TOURS
Tél. 02 47 36 14 13

6. UFR Sciences et Techniques
Parc de Grandmont
37200 TOURS
Tél. 02.47.36.70.33

UFR Sciences pharmaceutiques «Philippe Maupas»
31, avenue Monge
37200 TOURS
Tél. 02.47.36.71.42

7. Département de Musique
5, rue François Clouet
37000 TOURS
Tél. 02 47 36 77 20

8. IUT TOURS «Jean Luthier»
29, rue du Pont Volant
37082 Tours Cedex 2
Tél. 02.47.36.75.81

9. Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI)